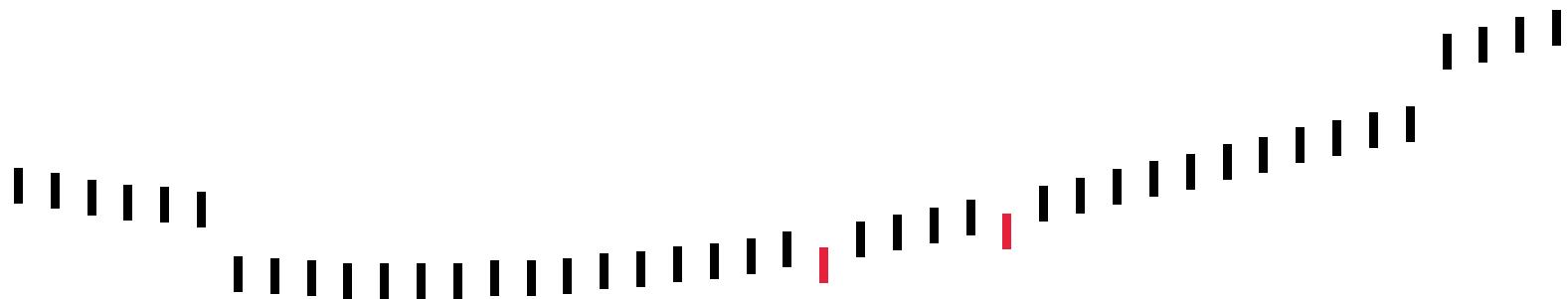


Rapport final

# Augmentation des cotisations salariales: conséquences sur les ménages, le marché du travail et la place économique suisse

Bâle | 13.01.2026



# Mentions légales

**Augmentation des cotisations salariales : conséquences pour les ménages, le marché du travail et la place économique suisse**

Rapport final 13.01.2026

**Mandant** : l'Union patronale suisse

**Auteurs** : Chiara Graf, Michael Hatke, Lukas Mergele

**Partenaire de coopération** : Prof. Dr Marius Brülhart

Responsable du côté du donneur d'ordre : Barbara Zimmermann-Gerster

Direction du projet pour le mandataire : Dr Lukas Mergele, Dr Wolfram Kägi (suppléant) Réalisation du projet : Chiara Graf, Michael Hatke, Lukas Mergele

BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG Aeschengraben

9

CH-4051 Bâle

T +41 61 262 05 55

[contact@bss-basel.ch](mailto:contact@bss-basel.ch)

[www.bss-basel.ch](http://www.bss-basel.ch)

© 2026 BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG

# Contenu

<b>Résumé .....</b>	<b>6</b>
<b>1</b> <b>Introduction.....</b>	<b>11</b>
1.1 Motivation .....	11
1.2 Objectifs de l'étude.....	11
<b>2</b> <b>Situation initiale .....</b>	<b>12</b>
2.1 Le système suisse des cotisations salariales.....	12
2.2 Augmentations prévisibles des cotisations salariales.....	14
<b>3</b> <b>Effets à moyen et long terme de l'augmentation des cotisations salariales .....</b>	<b>14</b>
3.1 Approche méthodologique .....	15
3.2 Impact sur l'emploi .....	15
3.3 Impact sur l'attractivité du site .....	18
3.4 Impact sur la croissance économique.....	20
3.5 Conclusion.....	21
<b>4</b> <b>Structure des revenus et base d'imposition .....</b>	<b>22</b>
4.1 Revenu total.....	22
4.2 Types de revenus selon l'âge et les groupes de revenus .....	23
<b>5</b> <b>Effets directs d'une augmentation des cotisations salariales sur le budget des ménages.....</b>	<b>27</b>
5.1 Approche méthodologique .....	27
5.2 Résultats .....	33
5.3 Limites méthodologiques .....	43
5.4 Conclusion.....	43
<b>6</b> <b>Bibliographie.....</b>	<b>45</b>
<b>A Annexe .....</b>	<b>50</b>
A.1 Graphiques et tableaux complémentaires.....	50
A.2 Analyses de sensibilité .....	55

# Tableaux

Tableau 1 : Cotisations aux assurances sociales .....	12
Tableau 2 : Réformes en cours et prévues pouvant être financées par les cotisations salariales .....	14
Tableau 3 : Répercussions de l'augmentation des cotisations salariales sur l'emploi - côté employeurs....	15
Tableau 4 : Répercussions de l'augmentation des cotisations salariales sur l'emploi - côté salariés.....	16
Tableau 5 : Répercussions de l'augmentation des cotisations salariales sur l'attractivité du site .....	18
Tableau 6 : Effets de l'augmentation des cotisations salariales sur la croissance économique.....	20
Tableau 7 : Comparaison de l'incidence estimée des cotisations salariales.....	32
Tableau 8 : Comparaison de l'incidence estimée de la TVA sur les ménages .....	33
Tableau 9 : Quintiles du revenu équivalent par rapport au revenu total .....	50
Tableau 10 : Caractérisation des quintiles de revenu équivalent .....	54

# Illustrations

Illustration 1 : Évolution des taux de cotisation pour les salariés / employeurs .....	13
Illustration 2 : Types de revenus des ménages privés en 2023.....	23
Illustration 3 : Type de revenu par tranche d'âge – vue absolue.....	24
Illustration 4 : Type de revenu par tranche d'âge – vue relative .....	24
Illustration 5 : Type de revenu par quintile de revenu – vue absolue .....	25
Illustration 6 : Type de revenu par quintile de revenu – vue relative .....	26
Illustration 7 : Charge absolue par tranche d'âge .....	34
Illustration 8 : Charge absolue selon le revenu total.....	35
Illustration 9 : Charge mensuelle absolue d'une augmentation des cotisations salariales (1PP) .....	35
Illustration 10 : charge mensuelle absolue d'une augmentation équivalente de la TVA .....	36
Illustration 11 : Charge relative (% des dépenses totales) par tranche d'âge.....	37
Illustration 12 : Charge relative (% des dépenses totales) par tranche de revenu.....	38
Illustration 13 : Charge relative (% du revenu total) par catégorie d'âge .....	39
Illustration 14 : Charge relative (% du revenu total) par tranche de revenu.....	39
Illustration 15 : Charge relative (% des dépenses totales) Cotisations salariales - Carte thermique .....	40
Illustration 16 : Charge relative (% des dépenses totales) Augmentation de la TVA - Carte thermique .....	41
Illustration 17 : Charge relative (% du revenu total) Cotisations salariales - Carte thermique .....	42
Illustration 18 : Charge relative (% du revenu total) Augmentation de la TVA - carte thermique. 42	
Illustration 19 : Évolution des taux de cotisation pour les indépendants.....	50
Illustration 20 : Type de revenu selon l'âge – vue absolue (2020/2021).....	51
Illustration 21 : Type de revenu par quintile de revenu – vue absolue (2020/2021) .....	51
Illustration 22 : Nombre de personnes dans les groupes de population.....	52
Illustration 23 : Dépenses mensuelles moyennes – selon le taux de TVA .....	52
Illustration 24 : Dépenses moyennes selon la catégorie TVA et les groupes de revenus 53 Illustration 25 : Dépenses moyennes selon la catégorie TVA et le groupe de revenus .....	53
Illustration 26 : Charge absolue liée à l'augmentation des cotisations salariales, incidence 50 % .....	55
Illustration 27 : charge absolue liée à l'augmentation des cotisations salariales, incidence 90 % .....	55
Illustration 28 : Charge absolue des cotisations salariales, incidence de 100 % pour les ménages .....	56
Illustration 29 : charge absolue de la TVA, incidence de 100 % pour les ménages .....	56
Illustration 30 : Charge relative (% des dépenses) des cotisations salariales, incidence de 100 % sur les	

ménages .....	57
Illustration 31 : Charge relative (% des dépenses) TVA, incidence 100 % pour les ménages .....	57
Illustration 32 : Charge relative (% du revenu) Cotisations salariales, incidence de 100 % sur les ménages	58
Illustration 33 : Charge relative (% du revenu) TVA, incidence de 100 % pour les ménages.....	58

# Résumé

## Situation initiale et problématique

Au cours des prochaines années, des dépenses publiques supplémentaires substantielles sont attendues ou font l'objet de discussions, notamment en raison des réformes, projets et initiatives prévus dans les domaines de l'AVS, de l'AI, des prestations familiales et des offres d'accueil. Pour financer ces projets, on envisage souvent des cotisations salariales. Si les dépenses actuellement prévues et discutées, d'un montant d'au moins 12 milliards de francs, étaient financées exclusivement par des cotisations salariales, celles-ci devraient être augmentées d'environ 3,7 points de pourcentage (PP).

Cette étude suit une approche en deux volets : d'une part, elle analyse, sur la base de la littérature économique spécialisée, les effets à long terme de l'augmentation des cotisations salariales sur l'emploi, l'attractivité de la place économique et la croissance économique. D'autre part, elle estime les conséquences financières directes d'une augmentation des cotisations salariales sur le budget des ménages suisses à l'aide d'une analyse statique de l'enquête sur le budget des ménages (HABE) de l'Office fédéral de la statistique.

## Effets à moyen et long terme

L'analyse de la littérature économique spécialisée montre que, à moyen et long terme, des cotisations salariales plus élevées ont un effet majoritairement négatif sur le volume et la croissance de l'économie dans son ensemble, car elles entravent une allocation efficace des ressources. Il existe un large consensus scientifique sur cette tendance.

Des cotisations salariales plus élevées augmentent les coûts salariaux pour les entreprises et creusent davantage l'écart entre le salaire brut et le salaire net. Cela a un double effet modérateur : d'une part, la demande de main-d'œuvre peut diminuer, ce qui exerce une pression sur la croissance des salaires des employés. D'autre part, la baisse des salaires nets réduit les incitations au travail pour les salariés (offre de travail). Ces effets combinés ont tendance à affaiblir l'attractivité du site et à freiner la croissance économique à long terme.

**Tableau : Principales conclusions concernant les conséquences à long terme d'une augmentation des cotisations salariales**

Domaine	Constat & mécanisme d'action
<b>Demande de main-d'œuvre et dynamique des entreprises</b>	Des cotisations salariales plus élevées augmentent les coûts de main-d'œuvre. Cela freine la demande de main-d'œuvre, entraîne une baisse de l'emploi et affaiblit le dynamisme des entreprises (licenciements, moins de nouvelles embauches).
<b>Offre de travail (travailleurs)</b>	Les cotisations salariales réduisent le revenu net disponible et diminuent ainsi l'incitation à exercer une activité lucrative. Si les cotisations sont perçues comme une prestation d'assurance avec une contrepartie claire (p. ex. caisse de pension avec droit direct à une rente), l'effet global est faible. Dans le cas des assurances sociales générales, cela ne s'applique qu'aux

Domaine	Constat et mécanisme d'action
	de manière limitée. Pour les groupes particulièrement sensibles (p. ex. les femmes mariées, les travailleurs âgés), une baisse de la participation au marché du travail est bien documentée et donc prévisible.
<b>Attractivité du site</b>	La concurrence entre les sites est sensible aux charges salariales, car contrairement aux impôts sur les sociétés, celles-ci sont difficiles à éviter par une organisation ciblée. Des cotisations plus élevées comportent le risque que les entreprises existantes délocalisent leur production et que l'implantation de nouvelles entreprises sur le site soit rendue plus difficile.
<b>Croissance économique</b>	Des études indiquent qu'une charge fiscale plus élevée réduit l'accumulation de capital, ce qui freine la croissance économique (preuves limitées, car basées principalement sur des études de simulation).

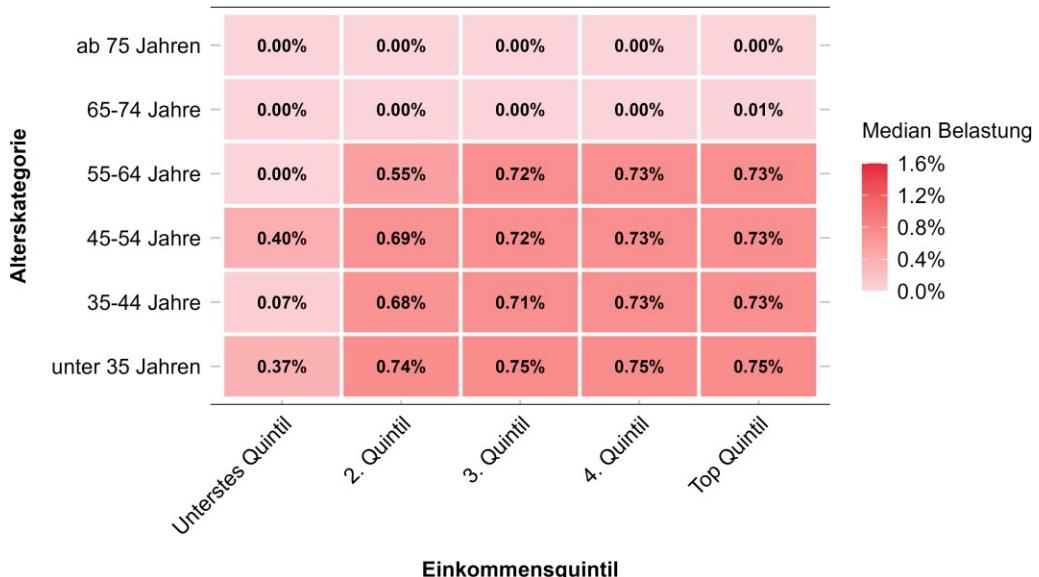
Ces conséquences négatives combinées sur l'activité économique s'ajoutent à la perte de bien-être (deadweight loss) évoquée dans la littérature économique spécialisée. Celle-ci résulte du fait que l'augmentation des coûts salariaux empêche les acteurs du marché d'allouer efficacement les ressources, ce qui entraîne une perte de prospérité économique globale.

### **Effets distributifs d'une augmentation des cotisations salariales**

Notre étude calcule les conséquences d'une augmentation des cotisations salariales sur le budget des ménages suisses. Elle se base sur l'exemple d'une augmentation des cotisations salariales de 1 point de pourcentage. Celle-ci pèse principalement sur les ménages en âge de travailler disposant de revenus moyens et élevés. Les ménages âgés de 45 à 54 ans et disposant d'un revenu moyen paient 61 CHF de plus par mois, voire jusqu'à 127 CHF pour les revenus plus élevés, soit 183 CHF ou 381 CHF par mois en cas d'augmentation des cotisations salariales de 3,7 points de pourcentage. Les ménages à faibles revenus et les ménages de retraités sont largement épargnés, car les retraites et les prestations sociales, tout comme les revenus du capital, sont exonérés de cotisations.

L'effet distributif est encore plus évident si l'on exprime la charge fiscale supplémentaire en pourcentage du revenu des ménages : la charge relative varie peu pour les ménages qui ne font pas partie du quintile de revenu le plus bas ; elle reste constante, entre 0,73 et 0,75 %. La charge la plus élevée concerne les jeunes ménages de moins de 35 ans disposant d'un revenu moyen à élevé, pour lesquels la charge salariale représente environ 0,75 % du revenu total. En conclusion, la solution des cotisations salariales a un effet légèrement progressif sur les revenus, mais concentre fortement la charge sur les groupes d'âge dans lesquels de nombreuses personnes doivent à la fois exercer une activité lucrative et financer leurs obligations familiales et leur prévoyance. Le graphique ne montre que la charge supportée par les ménages (75 % des coûts totaux selon l'hypothèse d'incidence, cf. chapitre 5.1). Les 25 % restants, qui sont à la charge des employeurs, ne sont pas représentés. Ils peuvent peser indirectement sur les ménages, par exemple par le biais d'une baisse des revenus du capital ou d'une hausse des prix des produits.

## Illustration : charge relative (% du revenu total) d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge relative d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP, normalisée par rapport au revenu total. Dans le scénario considéré, on suppose que 75 % des charges supplémentaires restent effectivement à la charge des ménages et 25 % à celle des employeurs. Cette dernière partie des charges n'est pas représentée dans l'illustration, mais peut influencer indirectement le revenu des ménages (p. ex. répercussion sur les ménages par le biais d'une baisse des revenus du capital ou d'une hausse des prix des produits). Pour le calcul de ces hypothèses, voir le chapitre 5.1.

### Effets distributifs d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée

L'analyse compare les charges financières directes résultant d'une augmentation des cotisations salariales à celles résultant d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée à recettes constantes. La charge supplémentaire liée à la taxe sur la valeur ajoutée est répartie plus largement sur toutes les tranches d'âge, y compris les retraités. Elle suit le volume de consommation, que les revenus proviennent du travail, d'une rente ou du capital. L'effet selon les quintiles de revenu dépend du point de vue adopté : les ménages à revenus élevés paient davantage en francs, mais leur part est légèrement inférieure à celle des ménages à faibles revenus par rapport à leur revenu total. Si l'on considère la charge par rapport aux dépenses des ménages, elle apparaît presque proportionnelle à la répartition des revenus. Cette perspective est souvent privilégiée, car les dépenses sur l'ensemble du cycle de vie sont considérées comme un indicateur plus stable du pouvoir d'achat durable que le revenu annuel. Le graphique ne montre que la charge supportée par les ménages (88 % des coûts totaux selon l'hypothèse d'incidence, cf. chapitre 5.1.). Les 12 % restants, qui sont à la charge des entreprises, ne sont pas représentés. Ils peuvent peser indirectement sur les ménages, par exemple par le biais d'une baisse des revenus du capital ou d'augmentations salariales moins importantes.

En résumé, la taxe sur la valeur ajoutée augmente également la charge pour les ménages qui, dans le cas d'un financement exclusivement basé sur les cotisations salariales, ne contribueraient guère. Il s'agit notamment des retraités aisés qui perçoivent des pensions et des revenus du capital élevés. D'un point de vue intergénérationnel (solidarité entre les générations), cette variante semble bénéficier d'un soutien plus large. Cependant, elle pèse davantage sur

les ménages à faibles revenus, en particulier si le taux réduit de TVA est également augmenté.

**Illustration : charge relative (% du revenu total) d'une augmentation de la TVA équivalente en termes de recettes**



Représentation BSS, source HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages aux revenus les plus élevés. La charge moyenne est calculée en fonction du revenu total. L'augmentation de la TVA est équivalente en termes de recettes à une augmentation des cotisations salariales de 1 PP. Elle repose sur une augmentation proportionnelle de tous les taux applicables (taux normal, réduit et spécial). Dans le scénario considéré, on suppose que 88 % des charges supplémentaires restent effectivement à la charge des ménages et 12 % à celle des entreprises. Cette dernière partie de la charge n'est pas représentée dans le graphique, mais peut influencer indirectement le revenu des ménages (p. ex. répercussion sur les ménages par le biais d'une baisse des revenus du capital ou d'une augmentation salariale moins importante). Pour le calcul de ces hypothèses, voir le chapitre 5.1.

### Évaluation comparative

Les deux instruments de financement ont des profils de charge différents : les cotisations salariales pèsent principalement sur les actifs à revenus élevés, épargnant les retraités, les revenus du capital et les bénéficiaires de transferts publics. La taxe sur la valeur ajoutée concerne tous les consommateurs, quelle que soit leur source de revenu principale, répartissant ainsi le financement plus largement entre les cohortes d'âge et les types de revenus, mais elle a un effet potentiellement régressif.

Tableau : Comparaison des profils de charge des cotisations salariales et de la taxe sur la valeur ajoutée

Instrument	Principaux assujettis	Effet intergénérationnel	Effet selon le revenu
<b>Augmentation des cotisations salariales</b>	<b>Ménages actifs avec des revenus moyens et élevés</b> (contribuent le plus en termes absolus et relatifs par rapport à leurs dépenses)	La charge est fortement concentrée sur la <b>phase active</b> . Les retraités ne contribuent pas au financement.	<b>Faiblement progressif</b> (les revenus salariaux plus élevés paient davantage par rapport aux dépenses/revenus totaux). Les revenus du capital ne sont pas imposés.
<b>Augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée</b>  (équivalent revenu)	<b>Tous les consommateurs</b> , quelle que soit leur source de revenus	<b>Plus large assiette</b> (inclut les retraités et les détenteurs de capital), mais pèse davantage sur <b>les ménages à faibles revenus</b> .	Par rapport au revenu total, la charge est <b>faiblement régressive</b> . Par rapport aux dépenses, la charge est <b>proportionnelle</b> .

Remarque : la comparaison montre la charge immédiate par groupe de revenus, mais ne tient pas compte des effets à long terme tels que les répercussions sur les prix, l'emploi et l'attractivité du site.

L'analyse montre qu'aucun des deux instruments de financement n'est exempt d'inconvénients : les cotisations salariales entraînent des coûts économiques en faussant l'offre et la demande de main-d'œuvre et pèsent de manière disproportionnée sur les personnes actives. La taxe sur la valeur ajoutée évite la distorsion directe des coûts du travail et bénéficie d'une assiette plus large (prise en compte des rentes et des revenus du capital), mais elle pèse davantage sur les bas revenus que les cotisations salariales par rapport au revenu. Compte tenu des effets négatifs de ces deux options sur l'économie et la politique de redistribution, des réformes structurelles, par exemple dans l'AVS (p. ex. par un ajustement de l'âge de référence), pourraient être prises en compte dans l'examen des options d'action.

# 1 Introduction

## 1.1 Motivation

La politique suisse est confrontée à une série de projets coûteux. Parmi ceux-ci figurent le financement de la 13e rente AVS et l'assainissement de l'AVS à partir de 2030. L'initiative sur les crèches, l'initiative sur le temps familial, la suppression actuellement discutée du plafonnement des rentes et l'augmentation des allocations familiales alourdiraient encore le budget de l'État. Une partie importante de ces mesures doit être financée par des cotisations salariales, ce qui pourrait entraîner la plus forte augmentation des charges salariales depuis 50 ans. D'autres projets sont en cours d'examen au Parlement ou font déjà l'objet d'un débat public. Dans le même temps, d'autres besoins de financement à moyen et long terme sont prévisibles, par exemple dans le domaine de l'AI ou du financement des soins. Il en résulte un risque d'augmentation cumulative de la charge fiscale liée aux salaires sur une longue période. Dans ce contexte, la question fondamentale se pose de savoir si une augmentation souvent discutée des cotisations salariales pour financer ces projets est économiquement judicieuse.

Les cotisations salariales constituent le fondement de la sécurité sociale en Suisse. Elles couvrent les besoins fondamentaux de la prévoyance publique et protègent ainsi les personnes contre les difficultés financières, par exemple en cas de vieillesse, d'invalidité ou de chômage (AVS, AI, AC, APG). Toutefois, cette forme de financement soulève plusieurs conflits d'objectifs. Contrairement à la taxe sur la valeur ajoutée, les cotisations salariales pèsent principalement sur la population active en réduisant les salaires nets. Cela soulève d'une part des questions d'équité entre les générations. D'autre part, les changements de comportement des employeurs et des employés ont des répercussions à moyen et long terme sur l'emploi, l'attractivité du site et la croissance économique. Ces relations doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie, qui est présentée dans cette étude.

## 1.2 Objectifs de l'étude

Dans la perspective des projets de politique sociale à venir, cette étude fournit une base décisionnelle fondée sur des données et des faits pour la question du financement. L'étude poursuit deux objectifs :

1. *Mettre en évidence les effets économiques.* Sur la base d'une analyse documentaire, l'étude présente les effets à moyen et long terme d'une augmentation des cotisations salariales sur l'emploi, l'attractivité de la place économique et le potentiel de croissance de la Suisse.
2. *Analyser les effets distributifs.* L'étude calcule les conséquences financières d'une augmentation des cotisations salariales sur le budget individuel de différents types de ménages et les compare à une augmentation équivalente de la taxe sur la valeur ajoutée. Elle met ainsi en évidence les groupes de population concernés par les différentes options de financement et dans quelle mesure.

L'étude fournit ainsi les bases d'une discussion sur les options de financement et permet d'évaluer de manière transparente les conflits d'objectifs entre la sécurité sociale, la performance économique et l'équité entre les générations.

## 2 Situation initiale

### 2.1 Le système suisse des cotisations salariales

Les cotisations salariales constituent la pierre angulaire du système suisse d'assurance sociale. Elles offrent une protection contre les risques financiers que les individus ne peuvent assumer seuls. Le point de départ a été l'introduction de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) en 1948. Le système suisse d'assurance sociale a été progressivement développé au fil des ans et complété par l'assurance invalidité (AI), l'allocation pour perte de gain (APG) et l'assurance-chômage (AC). En 2022, les cotisations des assurés et des employeurs s'élevaient à

155 milliards de francs suisses en 2022. Cela correspond à environ 76 % du total des recettes des assurances sociales (Schüpbach, 2024).

Les cotisations salariales sont officiellement prises en charge à parts égales par les employeurs et les employés. Depuis janvier 2025, le taux de cotisation combiné AVS/AI/APG s'élève à 10,6 % du revenu professionnel. En outre, l'AC applique un taux de cotisation de 2,2 % jusqu'à un revenu annuel de 148 200 CHF, ce qui porte la charge totale à 12,8 %.

Les indépendants sont également soumis à cotisation. Toutefois, ils sont soumis à des taux de cotisation différents. Le tableau 1 présente les cotisations salariales actuelles à l'AVS, à l'AI, à l'APG et à l'AC, différencierées selon qu'il s'agit d'une activité salariée ou indépendante.

**Tableau 1 : Cotisations aux assurances sociales**

Cotisation salariale	Salariés / Employeurs	Indépendants
Assurance vieillesse et survivants (AVS)	8,7	8,1 %
Assurance invalidité (AI)	1,4	1,4
Allocations pour perte de gain (APG)	0,5	0,5
l'assurance-chômage (AC)	2,2 %	Non affilié à l'AC.
Total des cotisations salariales	12,8 %	10,0
Part de la population active	6,4	10,0

Représentation BSS ; source : Centre d'information AVS/AI (2025a, 2025b, 2025c, 2025d).

Remarque : les personnes actives ayant dépassé l'âge de référence bénéficient d'une franchise annuelle de 16 800 CHF.

\*Les parts salariales dépassant un revenu annuel de 148 200 CHF sont exclues de l'AC. Ces parts salariales ne sont pas non plus assurées par l'AC.

La figure 1 montre l'évolution historique des taux de cotisation sur les revenus provenant d'une activité salariée depuis 1970. Une représentation analogue pour les indépendants figure à l'annexe A.1.

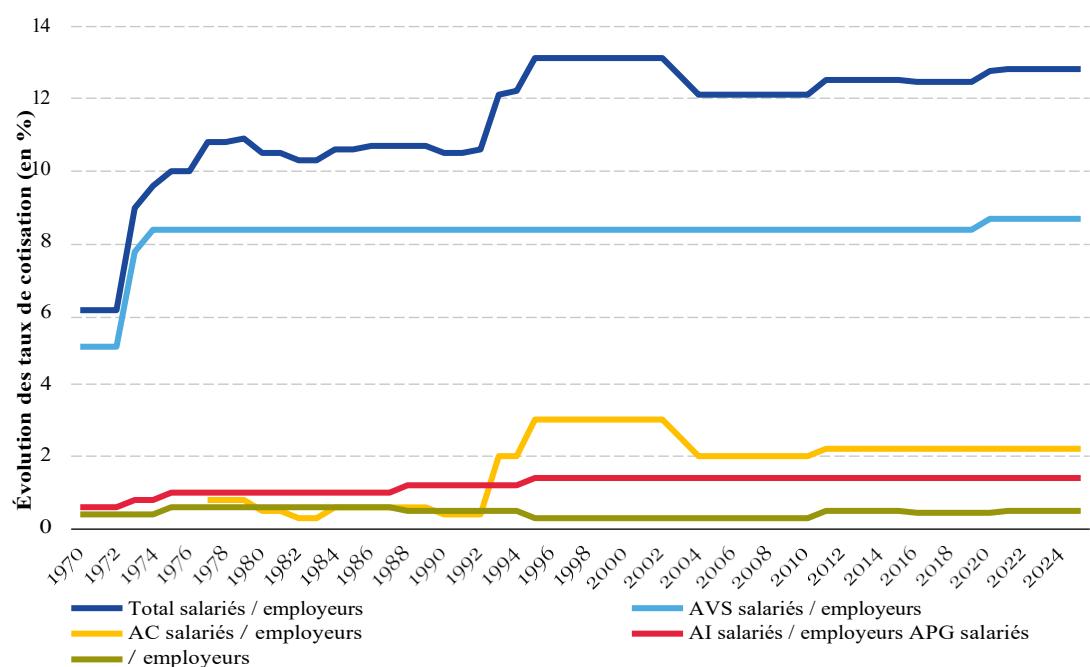
Dans les années 1970, les taux de cotisation à l'AVS, à l'AI et aux APG ont considérablement augmenté. Cette hausse a été déclenchée par la 8e révision de l'AVS : en 1973, les rentes ont été augmentées de 80 %, puis de 25 % en 1975

augmentation de 25 %. L'objectif était de garantir, avec les prestations complémentaires, une rente permettant de subvenir aux besoins (OFAS, 2025a).

En 1977, l'assurance-chômage obligatoire a été introduite. En effet, lorsque la crise économique a éclaté au milieu des années 1970, seule une personne active sur cinq environ était assurée contre le chômage (OFAS, 2013). Une modification de la Constitution a alors conduit à l'instauration d'une obligation générale d'assurance.

Dans les années 1990, les cotisations à l'assurance-chômage ont de nouveau augmenté. Face à la récession, l'État a élargi les prestations et, en contrepartie, augmenté les taux de cotisation (Aeby et al., 2002). Ces dernières années, on observe également une augmentation modérée des taux de cotisation à l'AVS, à l'AI et à l'APG. Les ajustements annuels se sont accélérés, en particulier depuis 2010. L'adoption de la réforme STAF en 2020 a entraîné la dernière augmentation des taux de cotisation AVS. Cela vaut aussi bien pour les salariés/employeurs que pour les indépendants. Les taux de cotisation AI et APG sont restés inchangés depuis lors.

### Illustration 1 : Évolution des taux de cotisation pour les salariés/employeurs



Représentation BSS ; source : OFAS (2024a)

Remarque : l'AC n'a été introduite qu'en 1977. Graphique analogue pour les indépendants en annexe

## 2.2 Augmentations prévisibles des cotisations salariales

Le budget de l'État doit faire face à des besoins de financement supplémentaires considérables. Le tableau 2 présente un aperçu des réformes en cours et prévues qui nécessitent un financement. La question du financement de la 13e rente AVS et de l'assainissement de l'AVS à partir de 2030 reste en suspens. L'augmentation des allocations familiales, les allocations prévues pour la garde d'enfants, la suppression potentielle du plafonnement des rentes ou l'initiative populaire lancée en faveur du temps familial pourraient peser davantage sur le budget de l'État. L'Union patronale suisse estime la charge totale à au moins 12 milliards de francs suisses, sans tenir compte de l'assainissement de l'AI. Dans le débat politique, des cotisations salariales plus élevées sont notamment discutées comme instruments de financement. Si la charge totale était financée uniquement par cet instrument, les cotisations salariales devraient augmenter d'environ 3,7 points de pourcentage. Ce scénario est certes fictif, mais il illustre l'ampleur

**Tableau 2 : Réformes en cours et prévues avec financement possible par les cotisations salariales**

Postes de financement futurs	Statut du projet	Charge prévue
13. Rente AVS	Initiative populaire acceptée en 2024 ; question du financement durable en cours d'examen	En cas d'introduction, 4,2 milliards de francs par an
Assainissement de l'AVS à partir de 2030	Question du financement en cours d'examen	Sans mesures, déficit de répartition de 1,93 milliard / an <sup>A</sup>
Allocations familiales et allocations de formation	Augmentation en discussion politique	0,36 milliard de CHF / an
Suppression du plafonnement des rentes	En discussion politique	3,6 milliards de CHF / an
Allocation pour tâches d'assistance	Adoptée par le Parlement	0,7 milliard de francs par an
Initiative « Temps pour la famille »	Collecte de signatures	Au moins 1 milliard de CHF / an <sup>B</sup>

Représentation BSS ; sources : OFAS (2024b ; 2024c ; 2025b ; 2025c), Parlement suisse (2024 ; 2025a ; 2025b) ; Association pour un congé parental paritaire (2025) ; Schafer (2025) ; Ecoplan (2024) ; CSSS-N (2025)

A : Perspectives financières de l'AVS selon le régime en vigueur (20.08.2025) :

- Scénario bas (limite inférieure) : déficit de répartition de -3,461 milliards en 2030
- Scénario haut (limite supérieure) : déficit de répartition de -290 millions en 2030

B : La charge attendue correspond à l'étude d'Ecoplan (2024) sur le temps familial, mais sous-estime le montant des coûts actuels du temps familial selon le régime actuel des allocations pour perte de gain (APG). Par conséquent, les coûts supplémentaires de 1 milliard de francs par an doivent être considérés comme un minimum.

## 3 Effets à moyen et long terme de l'augmentation des cotisations salariales

L'augmentation des cotisations salariales a des répercussions à moyen et long terme sur l'emploi, l'attractivité du site et la croissance économique. Dans ce chapitre, nous présentons les répercussions économiques à partir d'une analyse de la littérature spécialisée.

### 3.1 Approche méthodologique

L'analyse de la littérature poursuit deux objectifs : premièrement, elle sert de base à l'évaluation des effets à moyen et long terme sur l'emploi, l'attractivité économique et la croissance économique. Deuxièmement, elle permet une estimation fondée de l'incidence, c'est-à-dire de la répartition de la charge fiscale effective entre les employeurs et les employés. Nous nous appuyons principalement sur des études empiriques, issues dans la mesure du possible de revues spécialisées évaluées par des pairs. L'accent est mis sur les travaux qui traitent de pays dont le cadre institutionnel est comparable à celui de la Suisse.

### 3.2 Impact sur l'emploi

Des cotisations salariales plus élevées entraînent des changements de comportement chez les acteurs concernés, qui influencent la demande et l'offre de travail :

1. Des cotisations salariales plus élevées renchérissent le facteur de production « travail », dans la mesure où les entreprises ne peuvent pas répercuter intégralement ces cotisations sur les salariés. Dans le scénario que nous considérons comme le plus probable, les entreprises ne peuvent toutefois répercuter que la moitié de leurs coûts supplémentaires sur les salariés. En raison du renchérissement résiduel, il faut donc s'attendre à une baisse de la demande de main-d'œuvre. Les entreprises peuvent réduire leur demande de main-d'œuvre en diminuant leur production, en délocalisant à l'étranger ou en remplaçant le travail humain par des machines (Hamermesh, 1993).
2. L'augmentation des cotisations salariales réduit les salaires nets. Cela influence l'offre de travail par deux canaux opposés : la baisse du salaire net réduit le coût d'opportunité du temps libre (effet de substitution), ce qui peut entraîner une diminution du temps de travail. Dans le même temps, l'effet sur le revenu peut inciter les salariés à travailler davantage afin de maintenir leur niveau de vie (Bargain & Peichl, 2016). Ex ante, il est difficile de déterminer quel effet prédomine ; les études empiriques montrent des effets divergents.

Les effets d'une augmentation des cotisations salariales sont examinés ci-après séparément pour les employeurs et les salariés.

**Tableau 3 : Effets de l'augmentation des cotisations salariales sur l'emploi - côté employeurs**

Étude	Contexte	Résultat
Ku et al. (2020)	Adaptation de l'impôt régional sur les salaires aux directives de l'UE en Norvège entre 2004 et 2006 ; conception quasi expérimentale	Une augmentation des cotisations de 1 point de pourcentage réduit l'emploi de 1,37 % ; cause : augmentation du chômage et retrait du marché du travail.
Benzarti & Harju (2020)	Augmentation discontinue des cotisations patronales à la sécurité sociale (+5 %) en Finlande entre 1996 et 2006	L'augmentation des cotisations réduit l'emploi de 8,9 %, en particulier chez les travailleurs peu qualifiés et effectuant des tâches routinières
Breda et al. (2024)	Réduction des cotisations patronales de sécurité sociale pour les bas salaires en France en 1995 ; modèle d'équilibre	La baisse des cotisations augmente l'emploi de 2,1 % et les postes vacants de 2,7 % ; effet positif surtout dans le secteur des bas salaires

Étude	Cadre	Résultat
-------	-------	----------

Guo & Wallskog (2024)	Influence des cotisations AC sur l'emploi aux États-Unis entre 2003 et 2014 ; régression avec variation transversale	Le doublement des cotisations d'assurance chômage réduit les nouvelles embauches de 10 % et augmente les sorties du marché.
-----------------------	--	---

Représentation BSS.

Ku et al. (2020) étudient en Norvège l'impact sur l'emploi des taux d'imposition sur les salaires différenciés selon les régions après leur alignement sur les exigences de l'UE (2004-2006). Une augmentation d'un point de pourcentage des cotisations patronales à la sécurité sociale a entraîné une baisse significative de l'emploi de 1,37 %. Cette baisse est due à des licenciements ou à l'absence de nouvelles embauches en raison de la hausse des coûts salariaux.

Benzarti & Harju (2020) parviennent à un résultat similaire. Ils analysent une augmentation discontinue des cotisations sociales en Finlande (1996-2006). Au-delà d'une certaine valeur d'amortissement du capital, les cotisations patronales ont augmenté brusquement, ce qui correspondait à une hausse d'impôt d'environ 5 points de pourcentage. Il en a résulté une baisse moyenne de l'emploi de 8,9 %, particulièrement marquée chez les travailleurs peu qualifiés et effectuant des tâches routinières.

En revanche, Breda et al. (2024) examinent une *réduction* des cotisations patronales de sécurité sociale pour les bas salaires en France (1995). Sur la base d'un modèle d'équilibre, les auteurs montrent une augmentation significative de l'emploi de 2,1 % et une augmentation des postes vacants de 2,7 %. L'allègement de la charge pesant sur les employeurs a eu un effet particulièrement favorable sur l'emploi dans le secteur des bas salaires.

Guo & Wallskog (2024) montrent, à l'aide de microdonnées américaines, que des cotisations d'assurance chômage plus élevées nuisent au dynamisme des entreprises. Un doublement de la charge fiscale par salarié a entraîné une baisse de 10 % des nouvelles embauches et une augmentation du taux de sortie du marché des jeunes entreprises.

Dans l'ensemble, ces études montrent que l'augmentation des cotisations salariales patronales réduit l'emploi et affaiblit la dynamique des entreprises. Les effets sont particulièrement significatifs dans le secteur des bas salaires et chez les travailleurs peu qualifiés.

**Tableau 4 : Effets de l'augmentation des cotisations salariales sur l'emploi - côté salariés**

Étude	Cadre	Résultat
Bozio et al. (2025)	Analyse de six réformes fiscales menées en France au cours des trente dernières années ; approche par différence dans les différences	Les augmentations des cotisations salariales patronales et salariales, étroitement liées aux prestations futures, sont entièrement répercutées sur les salariés ; aucun effet négatif significatif sur l'emploi.
Kim et al. (2022)	Réduction des cotisations salariales pour les employés âgés de 60 ans et plus à Singapour ; conception par discontinuité de régression	La baisse des cotisations salariales entraîne une augmentation des revenus professionnels, et non

Étude	Contexte	Résultat
-------	----------	----------

		pas de changement significatif dans la participation au marché du travail et le statut à temps plein
Keane (2022)	Synthèse des données empiriques internationales sur la fiscalité et l'offre de travail.	Les impôts sur le revenu modifient l'offre de travail plus fortement qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Élasticité élevée, en particulier chez les femmes mariées et les personnes âgées.
Brülhart et al. (2025)	Analyse des données fiscales du canton de Berne, 2002-2019 ; impact de 135 150 héritages et 5 340 gains de loterie sur les parcours professionnels.	Les augmentations de patrimoine ont des effets négatifs sur les revenus du travail ; élasticité élevée chez les 55-64 ans et les femmes
Chetty et al. (2011)	Analyse quasi expérimentale des modifications du taux marginal d'imposition en Suède, 1994-2001, ensemble de données comprenant environ 18 millions d'observations.	Les faibles variations du salaire net (< 10 %) n'entraînent aucune adaptation, ou une adaptation minime, de l'offre de travail ; élasticité proche de zéro.

Les effets d'une augmentation des cotisations salariales sur l'offre de travail sont complexes, car ils dépendent de l'influence relative des effets de substitution et de revenu. Des études empiriques montrent que le rendement des cotisations est un facteur décisif.

Bozio et al. (2025) analysent six réformes fiscales menées en France au cours des 30 dernières années (approche des différences dans les différences). Ils montrent que les augmentations des cotisations salariales clairement liées à des prestations futures (par exemple, les retraites) sont entièrement répercutées sur les salariés.<sup>1</sup> Cela est indépendant de l'incidence statutaire<sup>2</sup>. Ces augmentations ne sont pas perçues comme un impôt, mais comme un paiement différé du salaire et n'ont guère d'effets négatifs significatifs sur l'emploi. En revanche, les augmentations des cotisations salariales sans lien clair avec les prestations ne sont répercutées que de manière limitée, ce qui signifie que les incitations au travail existantes restent largement inchangées.

Kim et al. (2022) étudient à Singapour les effets de la réduction brutale des cotisations salariales pour les employés de plus de 60 ans (du côté des employeurs et des employés) sur l'emploi (modèle de régression-discontinuité). Leur étude se base sur une enquête longitudinale représentative à l'échelle nationale, qui recueille des données individuelles sur l'emploi, la santé et la démographie. La modification des cotisations est étroitement liée aux prestations futures, car les cotisations sont versées sur des comptes d'épargne individuels. Les auteurs montrent que la réduction des cotisations salariales entraîne une augmentation des revenus professionnels, mais que la participation au marché du travail et le statut à temps plein ne changent pas de manière significative.

Les études qui analysent les augmentations des cotisations salariales du côté des employés sont rares. En complément, il est intéressant de se pencher sur la littérature plus générale consacrée à l'imposition des revenus. Keane (2022)<sup>3</sup>, par exemple, résume l'état actuel de la recherche empirique dans une étude prospective et montre que les modifications de l'imposition des revenus ont

<sup>1</sup> L'AVS, par exemple, ne peut être clairement classée dans cette distinction : des cotisations plus élevées donnent certes droit à des rentes plus élevées, mais uniquement dans une certaine fourchette salariale.

<sup>2</sup> L'incidence statutaire désigne la réglementation qui détermine qui, selon la loi, doit formellement s'acquitter d'un impôt ou d'une taxe. Elle ne dit toutefois rien sur qui supporte la charge économique.

<sup>3</sup> Voir également l'étude précédente : Bargain, O., Orsini, K., & Peichl, A. (2014). Comparing labor supply elasticities in Europe and the United States: New results. *Journal of Human Resources*, 49(3), 723-838.

L'offre de main-d'œuvre est nettement plus faussée qu'on ne le pensait jusqu'à présent. La réaction est particulièrement marquée chez les femmes mariées, et l'élasticité de l'offre augmente également à un âge plus avancé.

Une étude récemment publiée sous forme de document de travail par Brülhart et al. (2025) montre comment les chocs patrimoniaux positifs (héritages et gains à la loterie) influent sur l'activité professionnelle. Les auteurs constatent que les augmentations de patrimoine réduisent l'emploi (élasticité moyenne de -0,047). Les changements de comportement sont les plus marqués chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, et l'élasticité est environ deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Dans une étude plus ancienne, Chetty et al. (2011) analysent comment les modifications du taux marginal d'imposition ont influencé l'offre de travail en Suède entre 1994 et 2001. Les auteurs montrent que de faibles variations du salaire net (variation inférieure à 10 %) n'entraînent aucune adaptation ou seulement une adaptation minime de l'offre de travail, l'élasticité étant proche de zéro. Cela s'explique par des coûts d'adaptation ou de recherche trop élevés pour changer d'emploi.

Dans l'ensemble, il apparaît que l'effet général des cotisations salariales plus élevées sur la participation au marché du travail est difficile à prouver dans la recherche empirique en raison d'incitations contraires (effet de substitution et effet de revenu). Dans l'ensemble, les effets de substitution semblent toutefois dominer : la littérature spécialisée fait état d'une tendance à la baisse de l'offre de travail pour certains groupes spécifiques plus sensibles aux salaires, en particulier les femmes mariées et les personnes d'âge mûr.

### 3.3 Impact sur l'attractivité du site

Si des cotisations salariales plus élevées entraînent une augmentation des coûts de main-d'œuvre pour les entreprises, cela a un effet négatif sur le site, ce qui peut déclencher trois réactions principales : soit 1) les entreprises réduisent leurs effectifs (comme dans la section 3.2), 2) elles réduisent leurs investissements, 3) ou elles délocalisent leur production à l'étranger. Ces effets négatifs se produisent en particulier lorsque l'augmentation des coûts de main-d'œuvre ne peut être compensée par des facteurs favorisant la compétitivité tels qu'une productivité plus élevée, une bonne infrastructure, la formation ou la sécurité juridique sur le site (Schmitt, 2024).

**Tableau 5 : Effets de l'augmentation des cotisations salariales sur l'attractivité du site**

Étude	Cadre	Résultat
Egger et al. (2013)	Analyse du choix du siège social de plus de 35 000 entreprises dans plus de 80 pays (2005-2009) en fonction du montant des cotisations salariales locales ; modèle logit imbriqué	Une augmentation des cotisations sociales de 1 point de pourcentage a réduit la probabilité d'implantation de 7,4 points de pourcentage. Les charges sociales et les impôts sur les salaires ont une incidence plus forte que les impôts sur les bénéfices sur le choix du lieu d'implantation.
Mayer et al. (2015)	France, Zones Franches Urbaines (ZFU) ; exonération des cotisations sociales patronales pour les salariés dont le salaire est inférieurs à 1,4 fois le salaire minimum, ainsi qu'exonération des charges sociales patronales et de l'impôt sur les sociétés	probabilité d'implantation dans les ZFU a augmenté de 2,4 points de pourcentage. L'effet était dû à des délocalisations (pas à de nouvelles implantations). Particulièrement mobiles :

Étude	Cadre	Résultat
-------	-------	----------

	Taxes professionnelles et foncières pour les PME pendant 5 ans ; analyse du deuxième cycle du programme à partir de 2004 avec une approche de différence dans les différences	Services de santé et services aux entreprises.
Givord et al. (2013)	France, même réforme ZFU ; appariement par score de propension combiné à une approche par différences dans les différences	L'emploi a augmenté de 12 points de pourcentage dans les zones concernées, mais principalement en raison de délocalisations. Peu d'effets sur les entreprises déjà implantées.

Présentation BSS.

Egger et al. (2013) analysent l'importance des cotisations sociales dans le choix de l'emplacement du siège social des entreprises. Leur analyse repose sur un modèle logit niché utilisant les données de plus de 35 000 entreprises dans plus de 80 pays (2005-2009). Une augmentation des cotisations sociales de 1 point de pourcentage réduisait de 7,4 points de pourcentage la probabilité que ce pays soit choisi comme siège social. Par rapport à l'impôt sur les bénéfices, les cotisations sociales et les impôts sur les salaires sont nettement plus déterminants pour le choix du lieu d'implantation, car il est plus difficile d'en réduire la charge grâce à des possibilités d'optimisation fiscale.

Mayer et al. (2015) analysent le programme français des Zones Franches Urbaines (ZFU) à l'aide d'une approche par différence dans les différences. Introduit en 1997, ce programme accordait aux petites et moyennes entreprises<sup>4</sup> des allègements fiscaux importants pendant cinq ans : elles étaient exemptées de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle et de la taxe foncière. De même, les cotisations sociales patronales pour les salariés dont le salaire était inférieur ou égal à 1,4 fois le salaire minimum légal ont été entièrement supprimées. L'objectif était de promouvoir les investissements et l'emploi dans les zones structurellement faibles. Mayer et al. (2015) montrent que la probabilité de s'implanter dans une ZFU a augmenté de 2,4 points de pourcentage. Cet effet était principalement dû à la délocalisation d'entreprises existantes et non à la création de nouvelles entreprises. Les secteurs où les coûts de délocalisation sont faibles, tels que les services de santé et les services aux entreprises, ont réagi de manière particulièrement mobile. Au niveau communal, le nombre total d'entreprises est resté constant, ce qui indique des effets de transfert entre les communes.

Givord et al. (2013) examinent la même réforme en combinant une approche par score de propension et une approche par différence des différences. Ils montrent également que l'effet positif de la ZFU est principalement dû aux délocalisations. L'allègement fiscal n'a eu aucun effet, en particulier sur les entreprises déjà implantées. Néanmoins, l'emploi a augmenté dans les zones concernées : le nombre d'emplois et les heures travaillées ont augmenté de 12 points de pourcentage au total.

En résumé, les études montrent que des cotisations sociales plus élevées réduisent l'attractivité d'un site. Il faut s'attendre à des délocalisations d'entreprises vers d'autres pays et à une diminution de l'immigration en provenance d'autres pays. L'ampleur de ces effets est toutefois difficile à prévoir.

<sup>4</sup> Entreprises de moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions d'euros.

### 3.4 Impact sur la croissance économique

Des cotisations salariales plus élevées rendent le travail plus cher par rapport au capital. Les entreprises réagissent en réduisant leur demande de main-d'œuvre, ce qui tend à freiner les investissements et l'accumulation de capital (Hamer-mesh, 1993). La baisse des salaires nets est également susceptible d'entraîner une diminution des dépenses de consommation des ménages. Il faut donc s'attendre en premier lieu à un effet négatif sur la croissance. Dans le même temps, une substitution accrue du travail par le capital peut avoir des effets positifs sur la croissance à long terme si elle s'accompagne d'investissements productifs dans les nouvelles technologies (Feng-Wen et al., 2023). Les résultats empiriques sur les effets macroéconomiques de l'augmentation des cotisations salariales indiquent toutefois des effets négatifs :

**Tableau 6 : Effets de l'augmentation des cotisations salariales sur la croissance économique**

Étude	Contexte	Résultat
BAK Economics AG (2012)	Effets du déficit de financement de l'AVS avec augmentation des taux de cotisation à 11,3 % ; modèle structurel	L'augmentation du taux de cotisation AVS réduit le PIB réel de 0,4 point de pourcentage ; baisse de la consommation et diminution de la compétitivité des entreprises.
Müller et al. (2020)	Effets de la réforme LPP 21 ; modèle de microsimulation	Effets négatifs de l'augmentation des charges sociales sur l'emploi, les salaires nets et la croissance économique
Van Rijckeghem (1997)	Réduction des cotisations sociales patronales de 1 point de pourcentage ; modèle général d'équilibre	La réduction des cotisations patronales de 1 point de pourcentage augmente la production totale de +0,83 % ; accumulation de capital et activité d'investissement plus élevées
Gechert et al. (2020)	Modifications des cotisations sociales en Allemagne ; modèle VAR structurel	Une réduction des cotisations de 1 % du PIB augmente le PIB de 0,4 % à court terme ; perd de son importance à moyen terme

Représentation BSS.

BAK (2012) calcule dans quelle mesure les taux de cotisation AVS devraient augmenter pour combler le déficit de financement de l'AVS d'ici 2060. Ils montrent que des cotisations sociales plus élevées réduisent le revenu disponible et donc la consommation. En outre, elles renchérissent le travail et affaiblissent la compétitivité des entreprises. Selon leur modèle de simulation, une augmentation du taux de cotisation AVS de 8,4 % à 11,3 % d'ici 2060 entraînerait une baisse du PIB réel de 0,4 point de pourcentage.

Müller et al. (2020) parviennent à une conclusion similaire. Dans le cadre de simulations relatives à la réforme LPP 21, ils confirment que des cotisations sociales plus élevées en Suisse ont des répercussions négatives sur l'emploi, les salaires nets et la croissance économique.

Van Rijckeghem (1997) analyse les effets à long terme d'une réduction des cotisations sociales patronales à l'aide d'un modèle d'équilibre général : une réduction d'un point de pourcentage augmente la production totale de 0,83 % à long terme. Cet effet résulte d'une augmentation des investissements et de l'accumulation de capital.

Gechert et al. (2020) analysent les effets économiques des modifications des cotisations sociales en Allemagne (1970-2018) à l'aide d'un modèle structurel de séries chronologiques.

(modèle VAR). À l'instar de l'étude précédente, Gechert et al. (2020) constatent qu'une réduction des cotisations sociales de 1 % du PIB entraîne une augmentation de 0,4 % du PIB au cours du même trimestre. Toutefois, cet effet n'est mesurable qu'à court terme et perd de son importance avec le temps.

La majorité des études indiquent que des cotisations sociales plus élevées (plus faibles) ont un effet négatif (positif) sur les investissements, l'accumulation de capital et la croissance économique. Les preuves sont toutefois limitées, car la plupart des résultats sont basés sur des études de simulation. Les preuves au niveau international ne permettent pas non plus de tirer des conclusions plus claires (cf. Kawano et al., 2025).

### 3.5 Conclusion

Sur la base de l'analyse de la littérature économique spécialisée, on peut tirer la conclusion suivante concernant les effets à moyen et long terme d'une augmentation des cotisations salariales : la grande majorité des études évaluées indiquent que l'augmentation des cotisations salariales a des effets négatifs à moyen et long terme.

1. Des cotisations plus élevées renchérissent le facteur travail pour les entreprises et entraînent une baisse de l'emploi ainsi qu'un affaiblissement de la dynamique entrepreneuriale (en raison des licenciements et de la diminution des embauches).
2. Les effets négatifs sur l'offre générale de main-d'œuvre sont faibles ou neutralisés si les cotisations salariales sont entièrement liées aux prestations individuelles futures (par exemple, dans le cas des cotisations aux caisses de pension). Toutefois, cela ne peut être supposé que dans une mesure limitée dans le cas des assurances sociales générales. Il faut donc s'attendre au moins à une baisse de la participation au marché du travail des groupes particulièrement sensibles (notamment les femmes et les travailleurs âgés), comme le montre souvent la littérature spécialisée.
3. La localisation des entreprises est sensible au niveau des cotisations. Des cotisations salariales plus élevées poussent les entreprises existantes à s'installer ailleurs et rendent plus difficile l'implantation de nouvelles entreprises.
4. La majorité des études indiquent que des cotisations sociales plus élevées augmentent en soi les coûts de main-d'œuvre, réduisent les investissements et freinent ainsi la croissance économique. Les preuves ex post de ce lien sont toutefois limitées, car la plupart des résultats sont basés sur des modèles de simulation.

# 4 Structure des revenus et assiette de calcul

Pour comprendre les effets distributifs des augmentations des cotisations salariales, il convient tout d'abord de déterminer quels types de revenus sont concernés. Le présent chapitre analyse la structure des revenus des ménages suisses et montre comment celle-ci varie en fonction de l'âge et du revenu.

La base de calcul sert de point de départ pour le calcul des cotisations salariales et définit les parts de revenu sur lesquelles les cotisations sociales sont prélevées. L'Office fédéral des assurances sociales (2025d) définit à cet effet le « salaire déterminant » comme « toute rémunération versée pour un travail effectué dans le cadre d'une activité salariée pour une durée déterminée ou indéterminée ». En conséquence, les cotisations salariales pèsent sur les revenus professionnels.

## 4.1 Revenu total

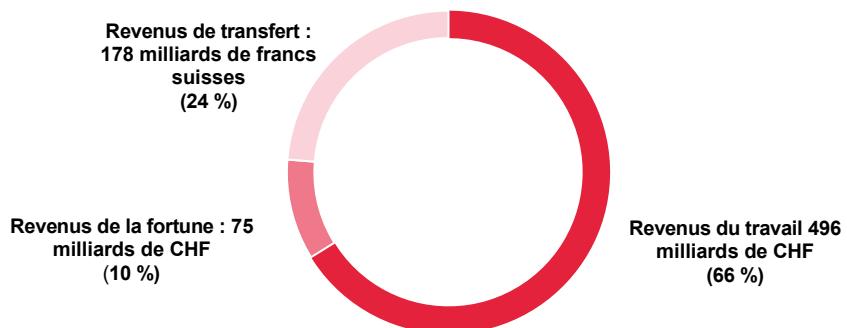
Pour classer les revenus professionnels, nous examinons d'abord la structure des revenus des ménages privés en Suisse d'un point de vue macroéconomique (cf. illustration 2). Selon l'OFS, le revenu total s'élevait en 2023 à environ 750 milliards de francs suisses et se compose de trois éléments : le revenu professionnel, le revenu de la fortune et le revenu de transfert.<sup>5</sup>

Le revenu du travail (brut) comprend les revenus que les personnes tirent de l'exercice d'une activité lucrative. Outre les salaires, il comprend également les revenus provenant d'une activité indépendante et les prestations sociales liées à l'emploi (OFS 2025a). Avec une part de 66 %, le revenu du travail est la composante la plus importante du revenu, suivie du revenu de transfert (24 %) et du revenu de la fortune (10 %).

---

<sup>5</sup> Les comptes nationaux (CN) de l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2025b) constituent la base de données pour l'ensemble des revenus. Contrairement aux données issues uniquement d'enquêtes, les CN utilisent une multitude de sources statistiques et de données administratives, ce qui permet de dresser un tableau précis de la situation économique globale en matière de revenus.

**Illustration 2 : Types de revenus des ménages privés en 2023**



Représentation BSS ; source : OFS (2025b)

Remarque : les trois types de revenus se composent comme suit : revenu du travail (salaires et traitements bruts, cotisations sociales des employeurs, excédent d'exploitation net), revenu du patrimoine (intérêts, distributions/prélèvements, autres revenus du capital), revenu de transfert (prestations sociales monétaires, autres transferts)

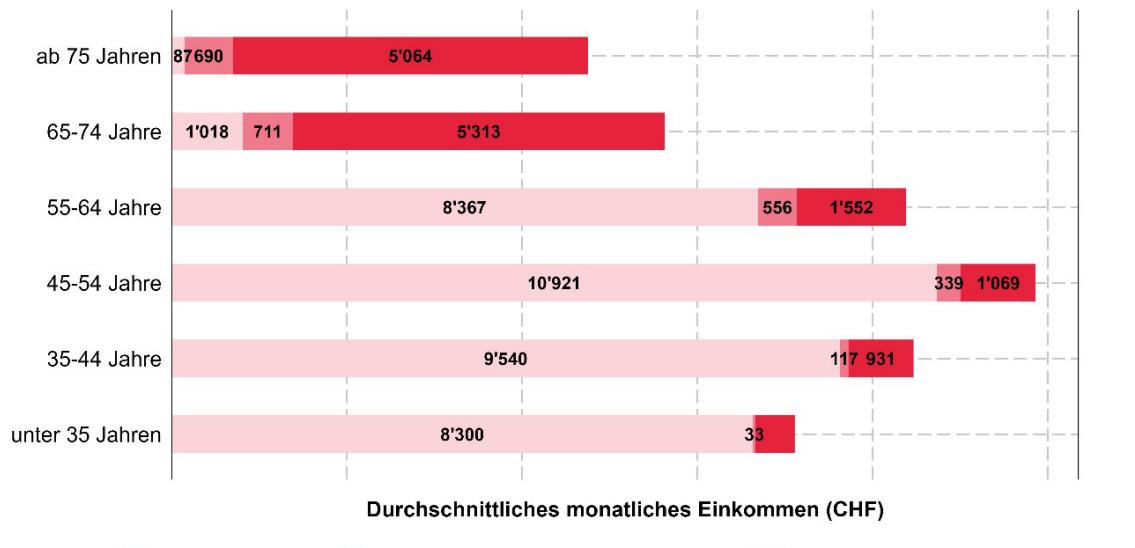
## 4.2 Types de revenus selon l'âge et les groupes de revenus

Alors que cette approche globale fournit une vue d'ensemble de la structure des revenus dans l'économie dans son ensemble, les différences entre les types de ménages sont déterminantes pour l'analyse des effets de répartition. Les sources de revenus varient considérablement au cours du cycle de vie et selon la répartition des revenus. À l'aide de l'HABE, nous calculons donc les types de revenus moyens par tranche d'âge et par groupe de revenus en Suisse. Parmi les types de revenus, nous distinguons les revenus du travail, les revenus de la fortune et les transferts.

### Types de revenus selon l'âge

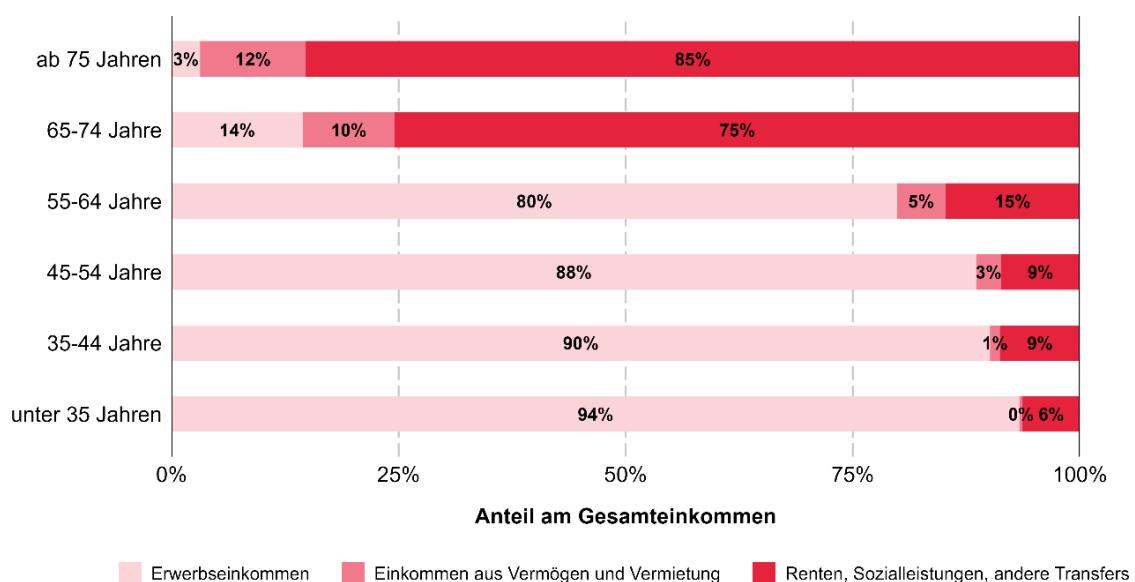
La figure 3 montre les valeurs absolues des revenus mensuels moyens pour six groupes d'âge. Les personnes âgées de 75 ans et plus ont le revenu du travail le plus bas, avec 87 CHF. Cependant, avec 5 064 CHF, elles perçoivent en moyenne moins de rentes, de prestations sociales ou d'autres transferts que le groupe des 65-74 ans, qui perçoit 5 313 CHF. Le groupe des 45-54 ans affiche le revenu professionnel et le revenu total (12 329 CHF) les plus élevés, avec 10 921 CHF par mois.

### Illustration 3 : Type de revenu par tranche d'âge – vue absolue



Représentation BSS. Source : HABE 2018/2019. N = au moins 762 observations par catégorie d'âge.

### Illustration 4 : Type de revenu selon les groupes d'âge – vue relative



Représentation BSS. Source : HABE 2018/2019. N = au moins 762 observations par catégorie d'âge.

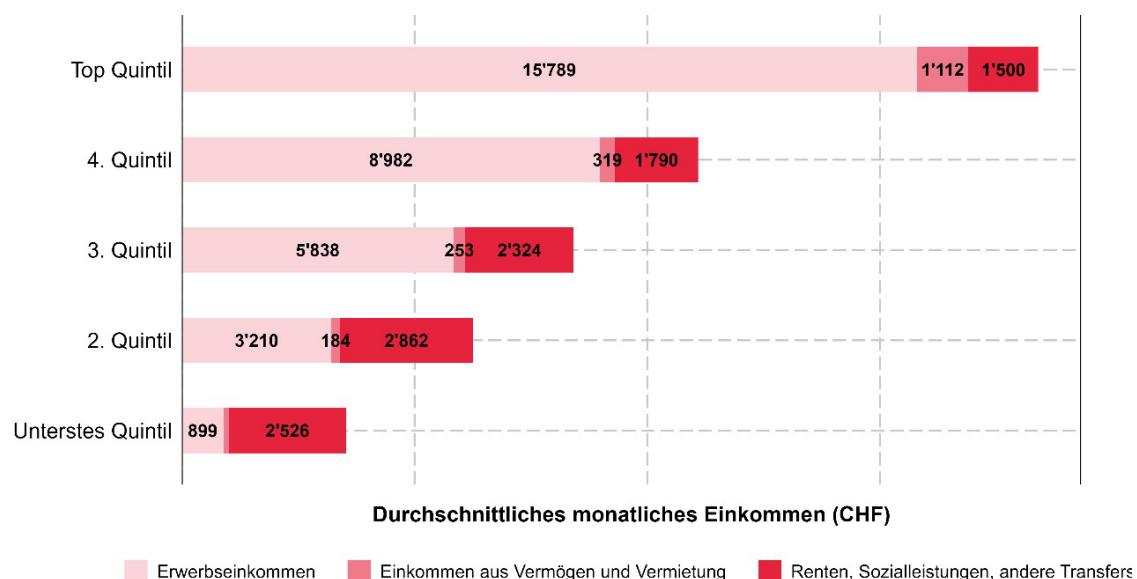
La figure 4 montre les parts relatives des types de revenus dans le revenu total. Alors que le revenu professionnel diminue avec l'âge, les retraites, les prestations sociales et autres transferts augmentent en contrepartie. Les revenus provenant de la fortune et de la location augmentent pour atteindre 12 %. La part du revenu professionnel dans le revenu total est la plus élevée chez les moins de 35 ans, avec 94 %. Elle est la plus faible chez les personnes âgées de 75 ans et plus, avec 3 %. Ces différences de revenu professionnel ont des conséquences directes

sur la charge que représentent les augmentations des cotisations salariales : les ménages plus jeunes sont plus touchés que les ménages plus âgés.

### Types de revenus par groupe de revenus

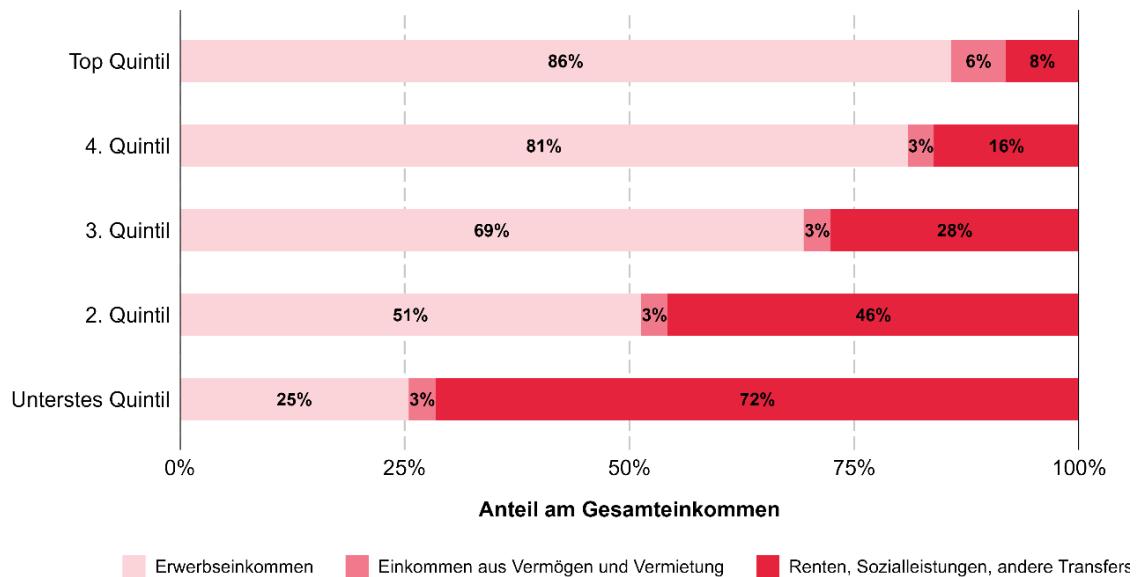
Outre l'âge, la position dans la répartition des revenus est déterminante pour la structure des revenus. La figure 5 montre le revenu mensuel moyen des ménages par quintile de revenu. Dans le quintile inférieur, le revenu mensuel moyen s'élève à environ 3 530 CHF (899 CHF de revenu professionnel, 105 CHF provenant de la fortune et de la location et 2 526 CHF de transferts). Dans le quintile supérieur, en revanche, le revenu est d'environ 18 400 CHF, dont la majeure partie (15 789 CHF) provient d'une activité lucrative.

**Illustration 5 : Type de revenu par quintile de revenu – vue absolue**



Représentation BSS. Source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.

**Illustration 6 : Type de revenu par quintile de revenu – vue relative**



Représentation BSS. Source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.

Les proportions relatives illustrent encore plus clairement les différences dans la structure des revenus (figure 6) : dans le quintile de revenu supérieur, les revenus du travail représentent environ 86 % du revenu total. Les revenus du patrimoine et les transferts jouent un rôle secondaire, avec respectivement 6 % et 8 %. Pour les ménages du quintile inférieur, les transferts sociaux constituent la principale source de revenu (plus de 70 %). Les revenus du travail représentent 25 % et les revenus du patrimoine 3 %. Ces différences impliquent que les augmentations des cotisations salariales pèsent principalement sur les groupes à revenus élevés, tandis que les groupes à faibles revenus sont épargnés en raison de leurs faibles revenus du travail.

# 5 Effets directs d'une augmentation des cotisations salariales sur le budget des ménages

Dans ce chapitre, nous calculons les effets d'une augmentation de 1 point de pourcentage des cotisations salariales et les comparons à une augmentation équivalente de la taxe sur la valeur ajoutée. Nous expliquons tout d'abord les hypothèses relatives à l'incidence (section 5.1.6) avant de présenter les résultats (section 5.2) et de discuter des limites méthodologiques (section 5.3).

## 5.1 Approche méthodologique

Nous décrivons tout d'abord la base de données et définissons le scénario de référence. Nous expliquons ensuite comment les effets directs des deux instruments de financement sont calculés et classés pour l'analyse de répartition.

### 5.1.1 Base de données : enquête sur le budget des ménages (HABE)

Notre base de données pour le calcul des répercussions économiques des augmentations des salaires ou de la taxe sur la valeur ajoutée est l'enquête sur le budget des ménages (HABE) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2000, l'OFS mène chaque année une enquête auprès d'environ 3 000 ménages. Les ménages sont sélectionnés de manière aléatoire à partir du registre d'échantillonnage de l'OFS. Celui-ci comprend toutes les personnes vivant dans un ménage privé en Suisse. Les personnes vivant dans des logements collectifs tels que des maisons de retraite et des établissements médico-sociaux ne sont pas prises en compte. L'unité statistique est le ménage (c'est-à-dire que la collecte de données ne se fait pas au niveau des personnes).

Outre des informations détaillées sur les revenus et les dépenses, l'HABE recueille des données supplémentaires sur les ménages, notamment la taille du ménage, le type de ménage, la région et les caractéristiques démographiques des membres du ménage.<sup>6</sup> Des informations supplémentaires sont disponibles sur la personne de référence du ménage. Celle-ci est définie comme la personne qui contribue le plus au revenu du ménage.

Pour la présente étude, nous utilisons les microdonnées de l'enquête HABE 2018/2019. Bien que les données plus récentes des vagues 2020/2021 soient également disponibles, elles peuvent présenter des distorsions dues aux changements de consommation liés à la pandémie de coronavirus. À titre de comparaison, nous effectuons des calculs identiques avec le dernier ensemble de données disponible pour 2020/2021, qui ne montre que des écarts modérés. Toutes les évaluations sont pondérées par échantillonnage.

---

<sup>6</sup> Les dépenses de consommation sont basées sur la classification COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose) selon Eurostat.

### **5.1.2 Calcul de l'impact direct d'une augmentation des cotisations salariales (scénario de référence)**

Sur la base de ces données, nous quantifions les effets directs d'une augmentation des cotisations salariales. Cependant, la question se pose de savoir quel ordre de grandeur d'augmentation des cotisations salariales semble réaliste et est supposé dans cette simulation.

Comme scénario de référence, nous calculons l'impact d'une augmentation de 1 point de pourcentage des cotisations salariales sur les ménages suisses. Les besoins financiers réels des réformes prévues (cf. tableau 2) devraient toutefois être nettement plus élevés s'ils devaient être entièrement financés par les cotisations salariales.

### **5.1.3 Calcul de la charge directe liée à la taxe sur la valeur ajoutée**

À la demande du mandant, l'augmentation souvent discutée de la taxe sur la valeur ajoutée a été choisie comme scénario alternatif pour l'analyse. Afin de pouvoir comparer les deux instruments de financement, nous calculons un facteur d'équivalence exogène sur la base des perspectives financières de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS, 2025). Ce facteur garantit que les deux variantes génèrent des recettes publiques d'un montant identique. Selon les calculs de l'OFAS, une augmentation des cotisations salariales de 1 point de pourcentage correspond à une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 1,34 point de pourcentage<sup>7</sup>. On suppose ici une augmentation proportionnelle de tous les taux de TVA, y compris le taux réduit. Si seul le taux normal était ajusté, l'augmentation devrait être encore plus importante.

Le calcul de la taxe sur la valeur ajoutée est plus complexe, car différents taux s'appliquent selon la catégorie de dépenses. Pour établir la comparaison, nous utilisons la structure des dépenses des ménages dans l'HABE et les classons dans les différentes catégories de TVA (exonérée/normale/réduite/taux spécial). Dans le cadre d'un projet antérieur de BSS, cette attribution détaillée a déjà été établie sur la base de l'art. 25 de la loi sur la TVA. Combinée aux taux de TVA en vigueur en 2018 (normal : 7,7 %, réduit : 2,5 %, spécial : 3,8 %), elle permet de calculer la charge mensuelle de TVA d'un ménage.<sup>8</sup>

Dans le cadre de cette étude, nous calculons une augmentation proportionnelle de tous les taux de TVA, ce qui correspond à l'approche de l'OFAS concernant les perspectives financières de l'AVS.

### **5.1.4 Standardisation des effets de la charge**

Nous calculons tout d'abord la charge supplémentaire absolue en CHF par ménage. Toutefois, une standardisation est nécessaire pour faciliter la comparaison entre les différents types de ménages. Deux approches sont en principe envisageables : une standardisation par rapport au revenu ou par rapport aux dépenses de consommation.

---

<sup>7</sup> Ce facteur se base sur les projections de l'OFAS concernant l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,5 point de pourcentage (à partir de 2027 et 2030) et des taux de cotisation salariale de 0,4 point de pourcentage à partir de 2028 (conformément à la décision du Conseil des États du 12 juin 2025). Une extrapolation interne via la HABE serait faussée, car elle ne tient pas compte de la consommation publique, des transactions financières des visiteurs étrangers, du tourisme d'achat et du commerce international.

La figure 21 de l'annexe montre les dépenses mensuelles moyennes en fonction du taux de TVA.

Dans le cadre de *la normalisation basée sur le revenu*, la charge est mise en rapport avec le revenu annuel actuel. Cette approche semble intuitive pour les cotisations salariales, car la charge est directement liée à la perception du revenu. Toutefois, cette perspective conduit à des comparaisons faussées entre les cotisations salariales et la taxe sur la valeur ajoutée, car les parts de consommation et les taux d'épargne varient fortement en fonction de l'âge et du revenu.

Au moment considéré, la taxe sur la valeur ajoutée ne pèse que sur la consommation actuelle, tandis que l'épargne n'est consommée que plus tard et est alors également soumise à la taxe sur la valeur ajoutée. Pour les ménages à faibles revenus ou à revenus temporairement faibles (par exemple, les étudiants, les retraités) qui consomment une part importante de leurs revenus, la taxe sur la valeur ajoutée apparaît donc à tort comme particulièrement lourde, voire régressive, dans un tel instantané. Ce point de vue ne reflète pas de manière adéquate la charge à long terme.

*La normalisation basée sur les dépenses* met la charge en rapport avec les dépenses de consommation réelles. Cette approche est explicitement recommandée par l'OCDE (2014) et Thomas (2020) dans une analyse des taxes à la consommation et est préférable pour les raisons suivantes :

Premièrement, la perspective basée sur les dépenses reflète mieux la perspective du revenu à vie. Les gens lisent leur consommation sur l'ensemble de leur cycle de vie : les étudiants et les retraités consomment souvent plus que leur revenu annuel actuel, financé par des crédits ou des économies réalisées pendant leurs phases d'activité professionnelle. La charge de la taxe sur la valeur ajoutée se rapporte à la consommation réelle et reflète ainsi mieux la capacité économique à long terme qu'un instantané du revenu annuel. Toutefois, la perspective basée sur la consommation est également imparfaite, car les personnes ayant des revenus plus élevés ont également tendance à avoir un taux de consommation plus faible sur l'ensemble de leur cycle de vie (et démontrent à la place une part plus importante de leurs revenus).

Deuxièmement, cette approche permet une comparaison cohérente entre les deux instruments de financement. Étant donné que ces derniers reposent sur des bases économiques différentes, il est nécessaire de disposer d'une référence commune. Les dépenses de consommation offrent cette base de comparaison neutre, car elles sont pertinentes pour les deux instruments.

Pour examiner la charge fiscale liée à la taxe sur la valeur ajoutée, la normalisation par rapport aux dépenses totales est la variante la plus appropriée, car elle permet une évaluation cohérente entre les différents types de ménages. Une présentation basée sur le revenu est plus intuitive pour examiner les cotisations salariales. C'est pourquoi nous présentons les deux perspectives dans les résultats.

### 5.1.5 Catégorisation des ménages selon l'âge et le revenu

Pour évaluer les effets distributifs, il est essentiel de connaître les différences de structure des revenus entre les types de ménages. Les résultats sont présentés de manière différenciée selon l'âge et le revenu, car les deux instruments de financement pèsent sur des sources de revenus différentes et la structure des revenus (en particulier la part du revenu professionnel) varie fortement selon ces dimensions. L'âge se réfère à la personne de référence du ménage.

Pour le regroupement des revenus, nous calculons le revenu équivalent des ménages afin de mieux comparer les ménages de tailles différentes.<sup>9</sup> Nous utilisons finalement le revenu équivalent pour classer les ménages en quintiles de revenus. Les valeurs globales du revenu total et du revenu équivalent ainsi que la composition du revenu des quintiles sont présentées dans l'annexe (tableau 9, tableau 10).

### 5.1.6 Hypothèses relatives à l'incidence attendue

L'incidence supposée des taxes et des impôts est un élément essentiel de l'analyse d'impact. Il s'agit ici de déterminer qui supporte en fin de compte les coûts d'une augmentation des taxes. *L'incidence formelle* désigne la personne qui, selon la loi, doit s'acquitter de la taxe. *L'incidence économique* désigne qui supporte effectivement les coûts après ajustement des prix et des salaires.<sup>10</sup> Formellement, en Suisse, les cotisations salariales sont supportées à parts égales par les employeurs et les employés. L'incidence économique, qui est déterminante pour la répartition effective, peut toutefois s'en écarter et dépend de l'élasticité de l'offre et de la demande de main-d'œuvre. Comme nous ne réalisons pas de microsimulation avec des réactions comportementales explicites dans le cadre de cette étude, les hypothèses relatives à la répercussion attendue s'appuient sur une analyse de la littérature économique spécialisée.

#### Augmentation des cotisations salariales

Dans le modèle canonique d'un marché du travail concurrentiel, les employés réagissent aux variations des cotisations salariales en adaptant leur offre de travail. Si les cotisations salariales augmentent, les employeurs peuvent répercuter les coûts supplémentaires sur les employés, par exemple en réduisant les salaires versés. L'évaluation des prestations sociales par les salariés est ici déterminante. Si les prestations sont estimées à une valeur équivalente à la cotisation versée par l'employeur, l'incidence totale des cotisations salariales se répercute sur les salaires. L'emploi et les heures de travail restent inchangés. Summers (1989) montre que, dans ces conditions, les cotisations salariales sont entièrement répercutées sur les employés tant que les marchés du travail sont organisés de manière concurrentielle et que les employés considèrent les prestations sociales comme équivalentes aux cotisations.

Dans la pratique, cependant, les marchés du travail s'écartent de ces conditions idéales. Le pouvoir de marché, les asymétries d'information et le cadre institutionnel font que la répercussion effective n'est généralement que partielle. Des études empiriques sont donc nécessaires pour estimer l'incidence réelle.

En l'absence d'études ex post pour la Suisse, nous nous basons sur des études réalisées dans des pays présentant des caractéristiques institutionnelles similaires en matière de marché du travail. La méta-analyse de Kim et al. (2022) sert de base à notre analyse. L'équipe de recherche a rassemblé 26 études empiriques sur l'incidence des cotisations salariales provenant de différents pays et a classé les revenus structurels

<sup>9</sup>Le revenu équivalent est utilisé de manière standard pour comparer les possibilités de consommation des ménages. Notre intérêt est toutefois de rendre les possibilités de revenu plus comparables. C'est pourquoi nous utilisons une méthodologie qui s'écarte de la norme OFS, selon laquelle les enfants ou les personnes de moins de 18 ans ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu équivalent. Le revenu total du ménage est ainsi standardisé avec la somme de 1 plus 0,5 pour chaque adulte supplémentaire vivant dans le ménage.

<sup>10</sup>Pour une revue de la littérature sur les considérations théoriques, voir Fullerton & Metcalf (2002) ainsi que la contribution de Morger (2011).

Compétitivité des marchés du travail respectifs sur la base de trois critères : niveau de négociation salariale (wage bargaining level), organisation sectorielle (sectoral organization) et taux de couverture des conventions collectives (collective bargaining rate). En nous limitant aux études issues de contextes comparables, nous obtenons un corpus de six études pertinentes que nous prenons en considération (tableau 8).<sup>11</sup>

Ces études montrent de grandes différences dans les incidences estimées. Les valeurs faibles sont principalement mesurées lors d'ajustements des cotisations salariales qui ne concernent que certains groupes de personnes. Ce scénario n'est toutefois pas pertinent pour l'augmentation générale des cotisations salariales en Suisse que nous examinons. En outre, la plupart des études mentionnées évaluent des réductions des cotisations salariales, ce qui ne correspond pas à notre scénario d'augmentation, d'autant plus qu'on ne peut pas supposer un effet symétrique.

La seule exception est l'étude de Gavrilova et al. (2015), qui examine l'effet d'une augmentation des charges salariales payées par les employeurs. Elle conclut que les augmentations salariales plus faibles résultant de la hausse des cotisations salariales sont répercutées à hauteur d'environ 50 % sur les employés.<sup>12</sup> Nous utilisons cette valeur comme hypothèse pour la contribution patronale dans notre modèle de calcul. Pour la partie de la cotisation salariale prélevée sur les employés, nous supposons qu'elle reste entièrement à leur charge (cf. méta-étude de Bozio et al., 2025). En additionnant les deux composantes (50 % de répercussion de la part patronale et 100 % de la part salariale), on obtient l'hypothèse d'incidence suivante : sur une augmentation de 1 point de pourcentage de la cotisation salariale, 75 % des coûts sont supportés par les employés et 25 % par les employeurs. Nous présentons des résultats supplémentaires dans l'annexe A.2 afin de montrer comment la charge supportée par les groupes de population varie en fonction des hypothèses d'incidence.

---

<sup>11</sup> Selon l'OCDE (2025), la Suisse affiche un taux de couverture conventionnelle de 51 % et un niveau de négociation salariale de niveau 3. Pour l'organisation sectorielle, nous fixons le niveau 2 sur la base de notre propre classification.

<sup>12</sup> Kim et al. (2022) indiquent dans leur méta-étude une incidence de 66 % (cf. tableau 7). Ce chiffre repose toutefois sur une version plus ancienne de l'étude de Gavrilova et al. (2015), qui utilise une spécification légèrement différente.

Tableau 7 : Comparaison de l'incidence estimée des cotisations salariales

Étude	Pays	Période	Incidence (erreur standard)	Niveau des négociations salariales	Organisation sectorielle	Taux de couverture des conventions collectives	Type de réforme
Saez et al. (2019)	Suède	2009-13	0,085 (0,046)	3	2	89,4	Réduction de l'impôt sur le revenu pour les jeunes travailleurs (jusqu'à 26 ans) entre 2007 et 2009
Gavrilova et al. (2015)	Norvège	1996-2012	0,666 (0,154)	3,47	2	73,8	Augmentation de l'impôt sur le revenu (prélevé auprès des employeurs)
Elias (2015)	Espagne	1997, 98	0,0009 (0,0059)	3	2	83,18	Réduction de l'impôt sur le revenu pour les salariés de moins de 30 ans et de plus de 45 ans
Egebark et Kaunitz (2018) (ii) Réforme de 2009	Suède	2009	0,010 (0,003)	3	2	90	Réduction de l'impôt sur le revenu pour les salariés de moins de 27 ans
Cruces et al. (2010)	Argentine	1995-2001	0,501 (0,192)	2	2	72,9	Réforme de 1993, qui impose un nouveau système de retraite entièrement financé par capitalisation
Korkeamaki et Uusitalo (2009)	Finlande	2003	0,49 (0,24)	4	2	86,2	Baisse de l'impôt sur le revenu en Finlande du Nord entre 2003 et 2005

Présentation BSS, source : Kim (2022) Description des variables

:

(1) Niveau des négociations salariales : niveau prédominant auquel se déroulent les négociations salariales (mesuré en fonction du nombre de salariés concernés).

5 = les négociations se déroulent principalement au niveau central ou intersectoriel et sont négociées à des niveaux inférieurs.

4 = Niveau intermédiaire ou alternance entre négociations centrales et négociations sectorielles. 3 = Les négociations se déroulent principalement au niveau sectoriel ou interprofessionnel.

2 = Niveau intermédiaire ou alternance entre négociations sectorielles et négociations d'entreprise. 1 = Les négociations se déroulent principalement au niveau local ou au niveau de l'entreprise.

(2) Organisation sectorielle : organisation sectorielle des relations de travail Il existe 3 catégories :

2 = institutions fortes (employeurs et syndicats, quelques institutions communes). 1 = moyenne (une seule partie, pas d'institutions communes).

0 = faibles ou inexistantes.

(3) Convention collective : proportion de salariés couverts par des conventions collectives en vigueur par rapport à l'ensemble des salariés ayant droit à une convention collective, exprimée en pourcentage (0-100), corrigée de la possibilité que certains secteurs ou professions soient exclus du droit à une convention collective.

### Augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée

En ce qui concerne l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, il faut également émettre une hypothèse sur la mesure dans laquelle la charge supplémentaire sera répercutée par les entreprises sur les ménages. La littérature économique s'accorde largement à dire qu'il faut s'attendre à une répercussion importante sur les ménages. Sur la base des études présentées dans le tableau 8, nous supposons dans le cadre de cette étude une répercussion complète des dépenses imposées au taux normal. Pour une augmentation du taux réduit et du taux spécial, nous supposons, à l'instar de Benedek et al. (2015), une répercussion des coûts de 30 %. Cela semble plausible dans la mesure où, pour les biens de première nécessité, on peut s'attendre à une demande constante mais à une sensibilité particulièrement élevée aux prix, ce qui rend les ménages plus sensibles aux augmentations de prix potentielles et rend la répercussion plus difficile pour le commerce (cf. également Benedek et al., 2020).

La charge totale proportionnelle restant à la charge des ménages, compte tenu des dépenses totales selon les taux d'imposition, s'élève à environ 88 %. Cela signifie inversement que 12 % des coûts d'une augmentation de la TVA équivalente aux recettes restent dans un premier temps à la charge des entreprises. À moyen terme, il est toutefois plausible que ces coûts finissent par influencer également le budget des ménages, par exemple par le biais d'une baisse des revenus du capital ou d'une augmentation salariale moins importante. Comme pour l'augmentation des cotisations salariales, nous effectuons une analyse de sensibilité à l'incidence de la TVA, dans laquelle nous supposons que la charge reste entièrement à la charge des ménages (cf. annexe A.2).

**Tableau 8 : Comparaison de l'incidence estimée de la TVA sur les ménages**

Étude	Pays	Période	Répercussion de la TVA sur les ménages
Benedek, M. D., De Mooij, R. A., & Wingerden, M. P. (2015) ainsi que Benedek et al. (2020)	17 pays de la zone euro	1999-2013	Taux normal : 100 % Taux réduit : 30 %
Föllmi, R., Minsch, R., & Schnell, F. (2016)	Suisse	1993-2012	~100
Fuest, C., Neumeier, F., & Stöhlker, D. (2025)	Allemagne	Réforme 2020/2021	~70 % (uniquement les produits vendus en supermarché)
Bernardino, T., Gabriel, R. D., Quelhas, J., & Silva-Pereira, M. (2025)	Portugal	Réforme 2023/2024	~100 %

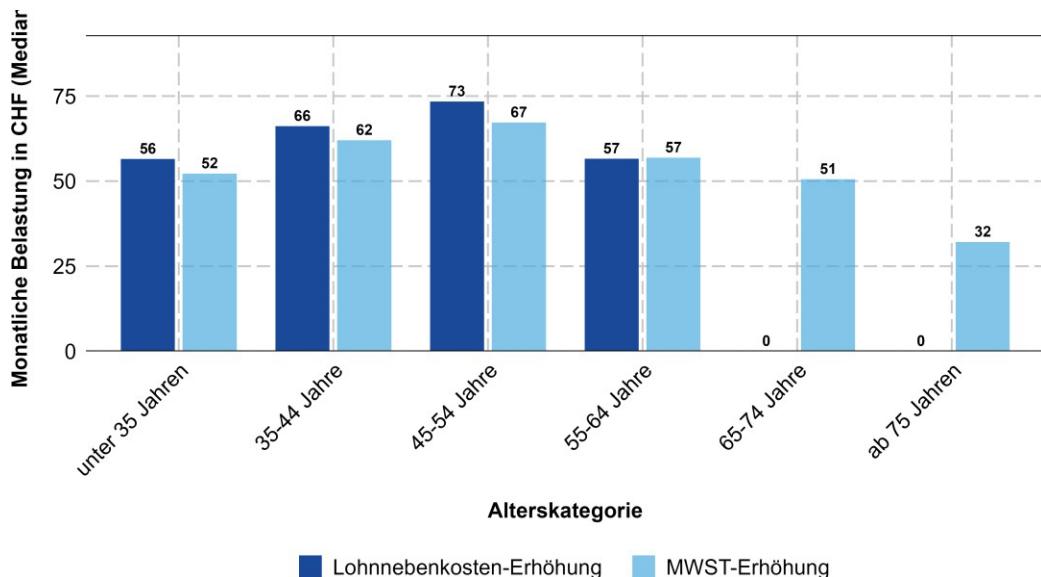
Sur la base de ces hypothèses, nous calculons ci-après les effets résultants sur la charge financière pour différents types de ménages.

## 5.2 Résultats

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats des calculs : la charge supplémentaire pour les ménages résultant d'une augmentation de 1 point de pourcentage des cotisations salariales et la charge résultant d'une

augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée équivalente aux recettes. Ces deux charges sont différencierées en fonction de l'âge et du revenu des ménages. Afin d'éviter les effets de distorsion des ménages sans revenu ou à très faible revenu, la médiane de la charge d'un groupe de population est indiquée. Pour interpréter les résultats, il convient également de mentionner que la comparaison entre les deux options de financement repose sur des hypothèses d'incidence différentes (cf. section 5.1.6 ci-dessus).

**Illustration 7 : Charge absolue par tranche d'âge**

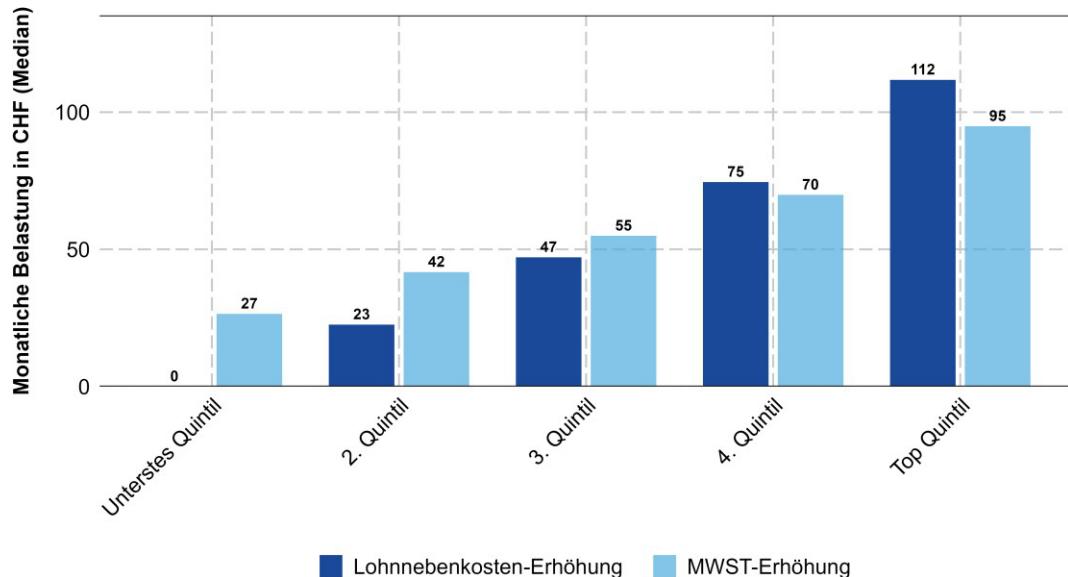


Représentation BSS. Source : HABE 2018/2019. N = au moins 762 observations par catégorie d'âge. La médiane de la charge absolue pour une augmentation de 1 % des cotisations salariales et une augmentation de la TVA équivalente aux recettes est indiquée. Dans le cas de l'augmentation de la TVA, on suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

L'analyse de la charge supplémentaire mensuelle absolue montre des dynamiques différentes selon les groupes d'âge (cf. illustration 7). Une augmentation des cotisations salariales touche principalement les actifs d'âge moyen, avec une charge supplémentaire moyenne pouvant atteindre 73 CHF par mois. Avec l'âge, la charge liée à l'augmentation des cotisations salariales diminue fortement, car de nombreux ménages ne perçoivent plus de revenu professionnel après leur départ à la retraite. Une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée pèse également sur les ménages retraités et répartit ainsi les coûts plus largement entre les cohortes d'âge.

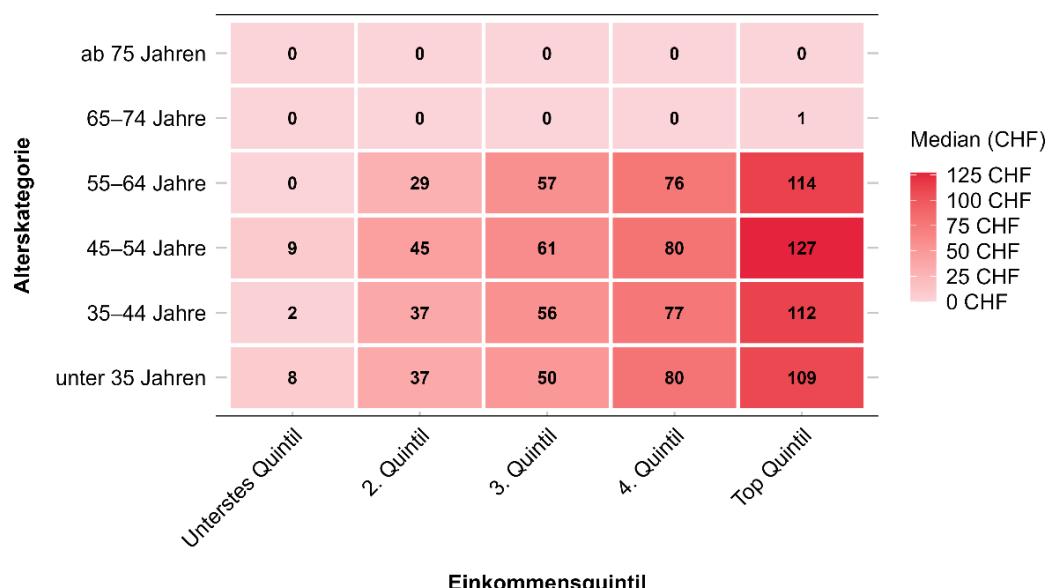
Si l'on considère les effets absolus sur la base des quintiles de revenu total équivalent dans la figure 8, on constate que la charge augmente avec le revenu dans les deux stratégies de financement. En cas d'augmentation des cotisations salariales, les ménages du deuxième quintile supportent des coûts supplémentaires absolus de 23 CHF par mois et les personnes à revenus élevés du quintile supérieur des revenus supportent des coûts supplémentaires de 112 CHF par mois. L'absence de charge pour les ménages du quintile inférieur s'explique par le fait que le ménage médian de ce groupe ne dispose d'aucun revenu professionnel. L'augmentation de la TVA pèse également davantage sur les ménages dont le revenu augmente, mais la hausse de la charge est un peu moins progressive.

**Illustration 8 : Charge absolue en fonction du revenu total**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile. La médiane de la charge absolue pour une augmentation de 1 PP des cotisations salariales et une augmentation équivalente de la TVA est indiquée. Pour l'augmentation de la TVA, on suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

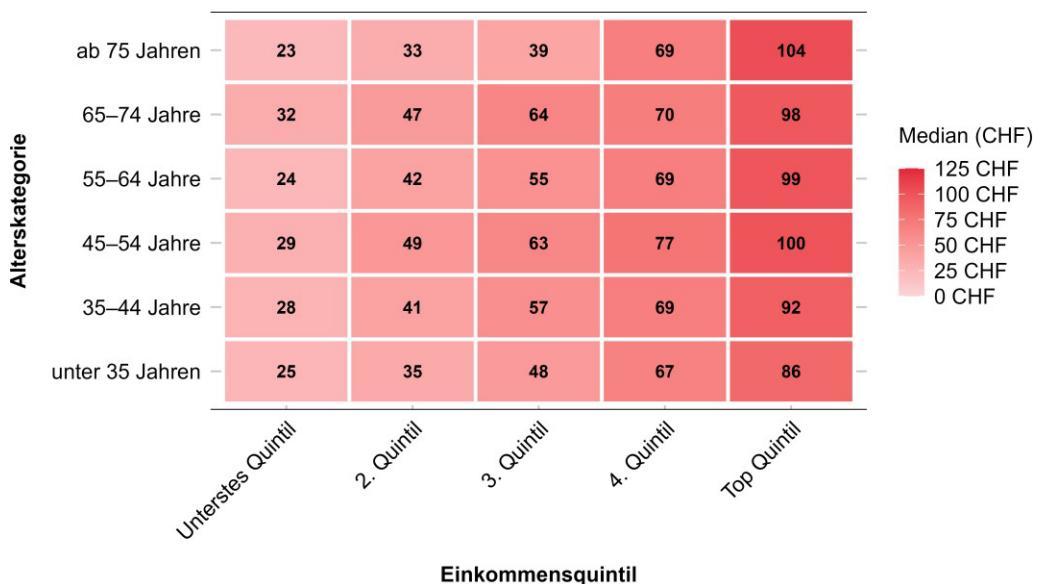
**Illustration 9 : Charge mensuelle absolue d'une augmentation des cotisations salariales (1 PP)**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge absolue d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

La figure 9 combine les deux dimensions que sont la catégorie d'âge et le quintile de revenu et fournit ainsi un aperçu plus détaillé de la répartition de la charge. Dans l'ensemble, on constate que la charge augmente considérablement avec le revenu et l'âge, mais qu'elle disparaît presque complètement à partir de la retraite (à partir de 65 ans environ). Les ménages à la retraite ne sont pratiquement pas touchés, car après la retraite, le revenu professionnel, principal facteur de charge, disparaît. En revanche, la charge supplémentaire touche particulièrement les groupes d'âge moyen (35-64 ans) qui sont actifs. Le maximum est atteint par le groupe des 45-54 ans dans le quintile de revenu le plus élevé, qui doit s'attendre à une charge supplémentaire de 127 CHF.

**Illustration 10 : Charge mensuelle absolue d'une augmentation équivalente de la TVA**



Représentation BSS, source HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages aux revenus les plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge absolue d'une augmentation de la TVA équivalente à une augmentation de 1 PP de la contribution salariale. Pour l'augmentation de la TVA, on suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

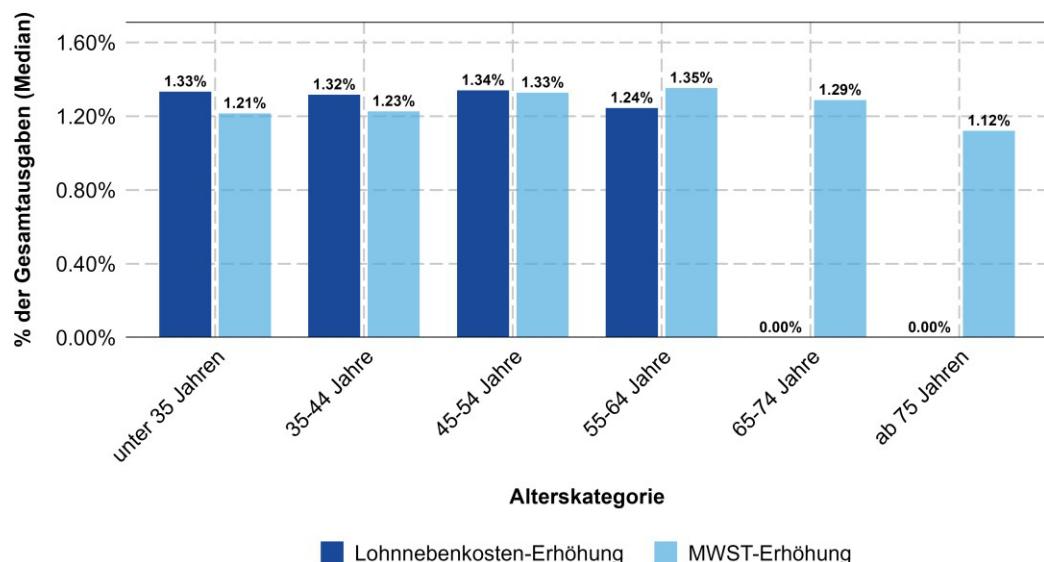
La figure 10 présente une représentation équivalente de la charge absolue d'une augmentation de la TVA. Par rapport à la charge absolue des ménages en cas d'augmentation des cotisations salariales, la perte de revenu professionnel après la retraite ne joue aucun rôle. En conséquence, la charge absolue augmente avec le revenu du ménage pour toutes les tranches d'âge. La charge la plus élevée, soit 104 CHF, concerne le groupe des plus de 75 ans. La charge absolue minimale concerne également le groupe des plus de 75 ans, ici le quintile ayant le revenu des ménages le plus bas (médiane), la variance entre les classes d'âge au sein des quintiles étant minime.

#### Charge relative par rapport aux dépenses totales

Les figures 11 et 12 montrent la charge résultant des augmentations des cotisations salariales et de la TVA par rapport aux dépenses totales des ménages. Conformément aux conclusions de l'étude de l'OCDE, il apparaît clairement que la charge est largement proportionnelle. Les différences entre les groupes d'âge sont faibles, l'augmentation des charges salariales étant principalement

Les personnes actives sont concernées et l'augmentation de la TVA a un effet relativement uniforme sur toutes les classes d'âge. Si l'on examine les quintiles de revenu, on constate une légère tendance progressive pour les charges salariales accessoires et la charge fiscale liée à la TVA<sup>13</sup>. Cela confirme que l'analyse des dépenses totales permet d'obtenir une estimation plus équilibrée des effets distributifs, car elle reflète de manière plus uniforme la charge fiscale tout au long du cycle de vie.

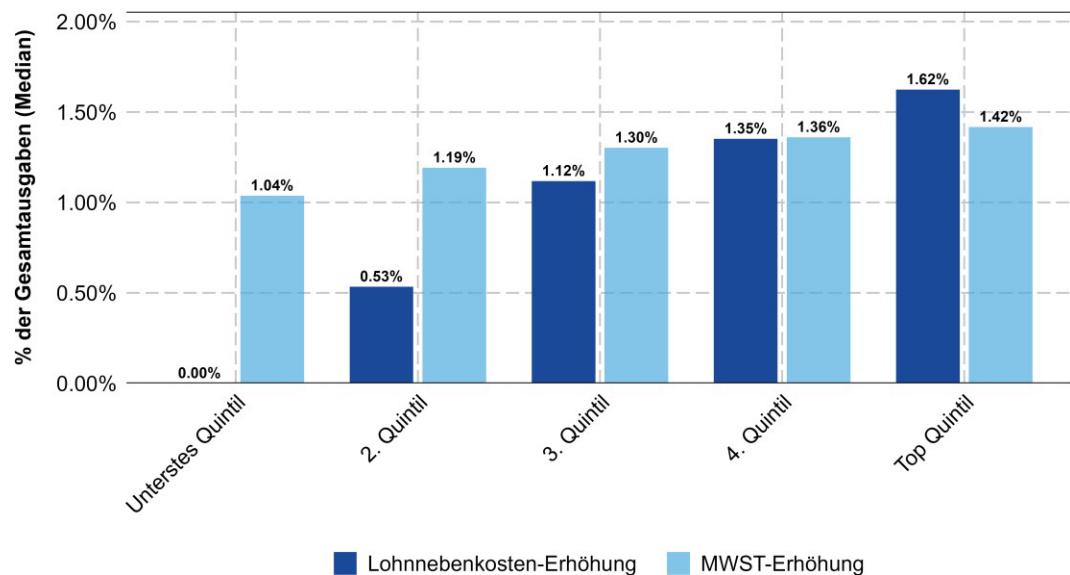
**Illustration 11 : Charge relative (% des dépenses totales) par tranche d'âge**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 762 observations par groupe d'âge. La médiane de la charge relative normalisée par rapport aux dépenses totales a été calculée. L'augmentation de la TVA analysée a été mise à l'échelle de manière neutre en termes de recettes par rapport à l'augmentation supposée des cotisations salariales de 1 point de pourcentage. On suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

<sup>13</sup> Alors que les charges salariales augmentent avec le revenu, les coûts liés à la hausse de la TVA augmentent avec les dépenses plus élevées, qui sont imposées au taux normal (cf. illustration 24).

**Illustration 12 : Charge relative (% des dépenses totales) par groupe de revenus**

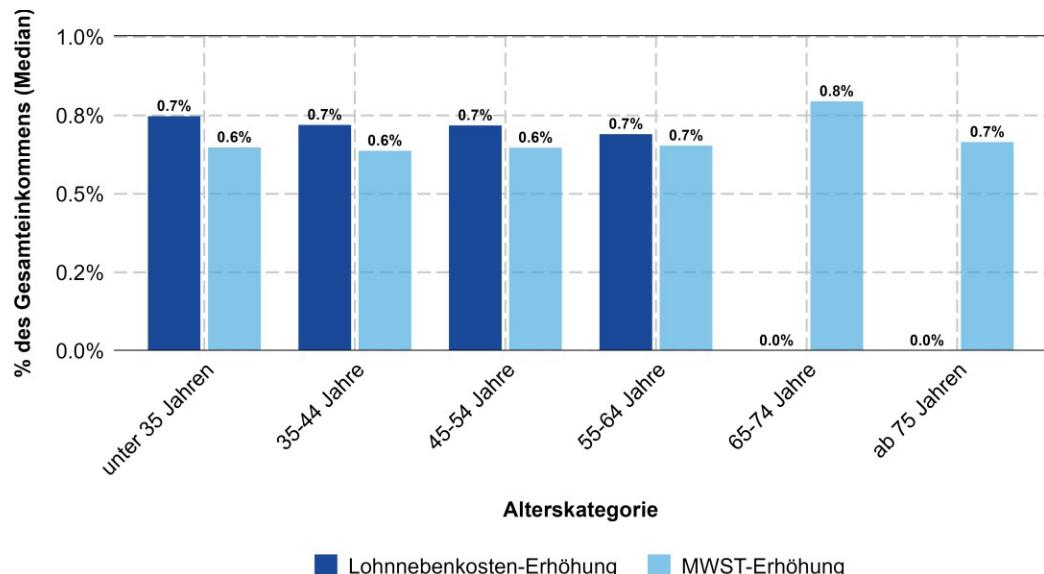


Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages aux revenus les plus élevés. Le calcul est basé sur la médiane de la charge relative normalisée par rapport aux dépenses totales. L'augmentation de la TVA analysée a été mise à l'échelle de manière neutre sur le plan des recettes par rapport à l'augmentation supposée des cotisations salariales de 1 point de pourcentage. On suppose ici que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

Les figures 13 et 14 montrent la charge relative par rapport au revenu total selon l'âge et les groupes de revenus et confirment l'argumentation précédente concernant les différents centres de distribution des deux instruments. Pour le quintile de revenu le plus bas, l'analyse par rapport au revenu actuel montre toutefois que la charge supplémentaire est particulièrement importante. Cela s'inscrit toutefois dans le contexte de la section

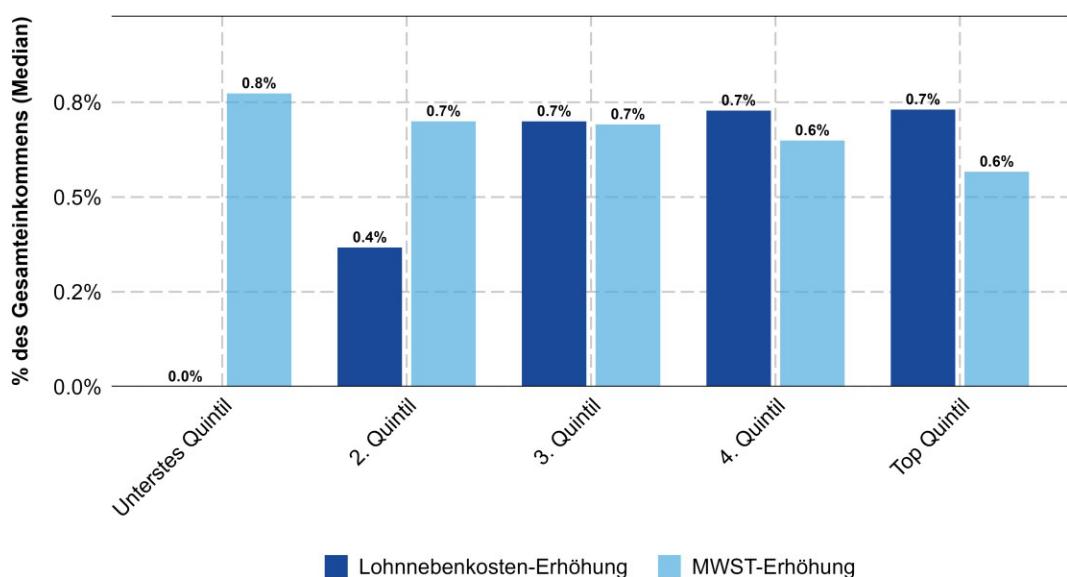
#### 5.1.4.

Figure 13 : Charge relative (% du revenu total) par catégorie d'âge



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 762 observations par tranche d'âge. Le calcul se base sur la médiane de la charge relative normalisée par rapport au revenu total. L'augmentation de la TVA analysée a été mise à l'échelle de manière neutre en termes de recettes par rapport à l'augmentation supposée des cotisations salariales de 1 point de pourcentage. On suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

Illustration 14 : Charge relative (% du revenu total) par groupe de revenu

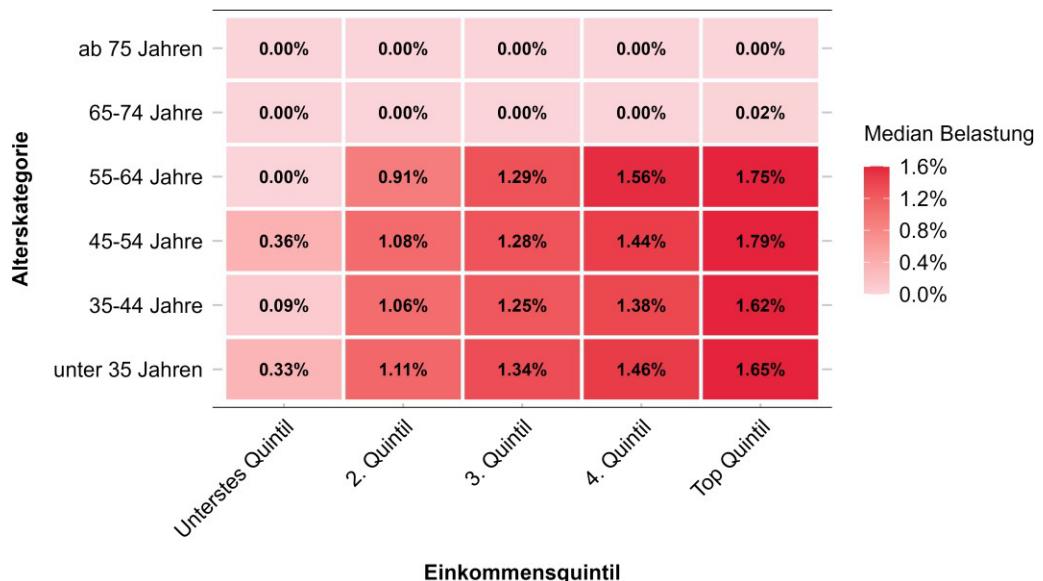


Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. La médiane de la charge relative normalisée par rapport au revenu total a été calculée. L'augmentation de la TVA analysée a été mise à l'échelle de manière neutre sur le plan des recettes par rapport à l'augmentation supposée des cotisations salariales de 1 point de pourcentage. On suppose que les taux normal, réduit et spécial seront augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

À l'instar de la figure 9, la figure 15 rassemble les dimensions « catégorie d'âge » et « quintile de revenu » pour une augmentation des cotisations salariales dans une carte thermique. Conformément à l'approche absolue, la charge relative maximale se situe dans le groupe des 45-54 ans du quintile de revenu le plus élevé. La charge supplémentaire s'élève ici à 1,79 % des dépenses totales. Si la charge est normalisée par rapport au revenu total, le groupe des moins de 35 ans est le plus lourdement pénalisé, avec 0,75 % du revenu total (cf. figure 17 **Erreur ! La source de référence est introuvable.**). En revanche, les ménages âgés de 65 ans et plus ne doivent s'attendre à aucune charge supplémentaire significative, quelle que soit leur position dans la distribution des revenus.

En cas d'augmentation de la TVA, l'analyse relative de la charge, normalisée par rapport aux dépenses totales d'un ménage, présentée dans la figure 16 montre une image nettement plus homogène. La variation de la charge en pourcentage sur la base des dépenses totales est de 0,62 point de pourcentage au maximum.<sup>14</sup> Le minimum est de 0,95 % dans le groupe des personnes âgées de 75 ans et plus appartenant au quintile de revenu le plus bas, le maximum est de 1,53 % dans le groupe des personnes âgées de 65 à 75 ans appartenant au quintile de revenu le plus élevé.

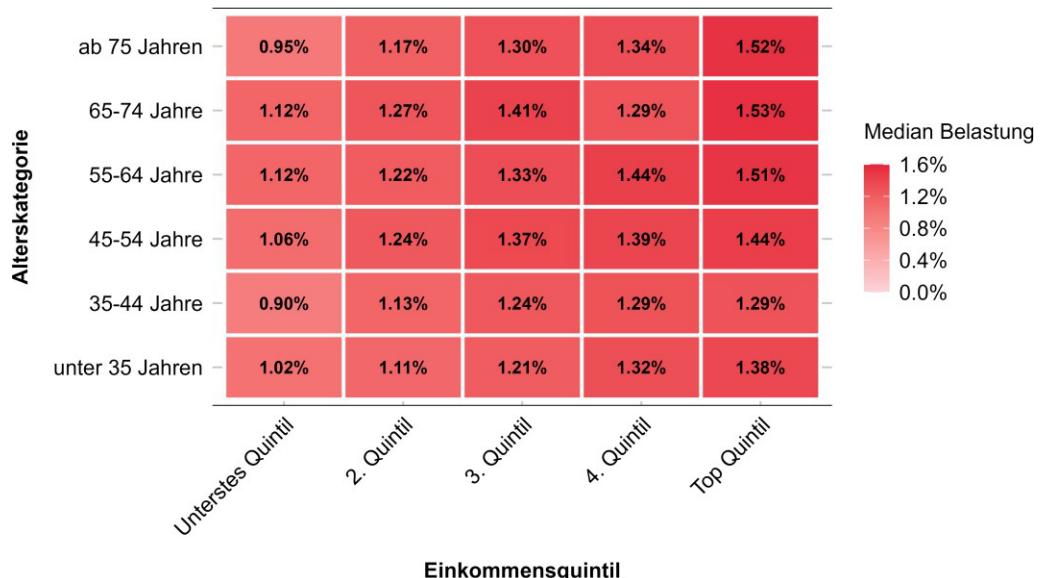
**Illustration 15 : Charge relative (% des dépenses totales) Cotisations salariales - Carte thermique**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge relative d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP, normalisée par rapport aux dépenses totales. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

<sup>14</sup> La figure 18 **Erreur ! La source de référence est introuvable.** montre la charge relative de l'augmentation de la TVA sur la base du revenu total. Comme déjà expliqué à la section 5.1.3, cette approche peut entraîner des distorsions dans le cas de la TVA.

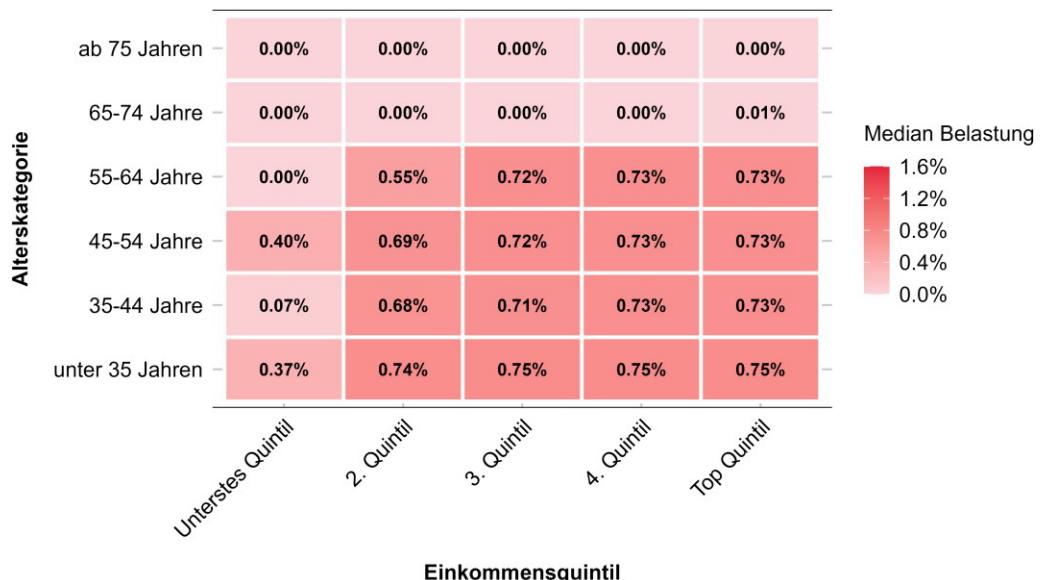
**Illustration 16 : Charge relative (% des dépenses totales) Augmentation de la TVA - Carte thermique**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages aux revenus les plus élevés. Le calcul repose sur la médiane de la charge relative d'une augmentation de la TVA équivalente à une augmentation de 1 PP de la cotisation salariale, normalisée par rapport aux dépenses totales. On suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

Les figures 17 et 18 montrent la charge relative, normalisée par rapport au revenu total des ménages. Avec cette normalisation, le montant de la charge diminue d'environ 0,5 point de pourcentage. Cela s'explique par le fait que le revenu total d'un ménage est généralement supérieur à ses dépenses (consommation), ce qui relativise la charge en pourcentage. Malgré ces différences dans le montant absolu des pourcentages, la structure des charges relatives reste largement la même, ce qui confirme l'analyse des effets de répartition présentée précédemment.

**Illustration 17 : Charge relative (% du revenu total) Cotisations salariales - Carte thermique**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge relative d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP, normalisée par rapport aux dépenses totales. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

**Illustration 18 : Charge relative (% du revenu total) Augmentation de la TVA - Carte thermique**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul porte sur la médiane de la charge relative d'une augmentation de la TVA équivalente à une augmentation de 1 PP de la cotisation salariale, normalisée par rapport aux dépenses totales. On suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

## 5.3 Limites méthodologiques

Cette section décrit les limites de la méthodologie et de la base de données qui doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats.

Notre *base de données* est soumise à plusieurs limitations. Nous nous appuyons sur les données HABE des années 2018/2019. Cet ensemble de données n'est plus à jour, mais il reflète les modèles de consommation et de revenus actuels de manière plus réaliste que l'édition HABE alternative des années 2020/21, qui a été marquée par la pandémie de coronavirus. À des fins de contrôle de robustesse, nous avons néanmoins effectué des calculs identiques avec les données HABE 2020/2021 : nous n'avons toutefois constaté que des écarts modérés entre les données HABE 2018/2019 et HABE 2020/2021. Un autre inconvénient de la base de données réside dans le fait que les fortunes et les revenus patrimoniaux élevés sont probablement sous-estimés dans la HABE. Nous ne pouvons donc présenter que de manière limitée l'argument selon lequel les revenus patrimoniaux ne sont pas grevés par les cotisations salariales. Nos *hypothèses d'incidence* sont basées sur la littérature économique spécialisée (cf. section 5.1.6). Les hypothèses ainsi dérivées sont toutefois entachées d'incertitudes et pourraient s'écartez de la réalité. Dans certains secteurs ou pendant les phases de faible mobilité sur le marché du travail, le transfert réel peut varier. Les graphiques comparatifs doivent également être interprétés avec prudence, car la répercussion supposée de la charge supplémentaire sur les ménages (incidence) diffère entre les deux options de financement. Afin de tenir compte de cette limitation, l'annexe A.2 présente une analyse de sensibilité pour une incidence de 100 % sur la TVA et les cotisations salariales.

L'analyse des effets distributifs ne prend en compte que les effets partiels. Les réactions d'ajustement indirectes, telles que la baisse du taux d'activité ou les changements dans le niveau de consommation, ne sont pas modélisées. Des cotisations salariales plus élevées pourraient par exemple entraîner une baisse du taux d'activité, ce qui réduirait à son tour les recettes publiques. Pour garantir le même revenu à l'État, les cotisations salariales devraient augmenter d'autant plus. Ces effets dynamiques sont examinés à la section 3.2 sur la base de la littérature spécialisée. Les résultats doivent donc être considérés comme une estimation statique de la répartition. Des analyses plus approfondies à l'aide de microdonnées plus récentes et une modélisation explicite des réactions dynamiques augmenteraient la pertinence des résultats.

## 5.4 Conclusion

L'analyse empirique montre les répercussions financières directes d'une augmentation de 1 point de pourcentage des cotisations salariales sur les ménages suisses. Une augmentation des cotisations salariales touche principalement les ménages actifs à revenus élevés, en particulier ceux d'âge moyen (45-54 ans), qui doivent payer jusqu'à 127 CHF de plus par mois. Les ménages de retraités sont largement épargnés par cette charge, car leur source de revenus n'est pas concernée par les cotisations salariales. En revanche, l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée touche tous les ménages, y compris les retraités, car elle s'applique aux biens de consommation, ce qui répartit la charge de manière plus large et plus uniforme.

L'analyse montre que l'augmentation des cotisations salariales affaiblit directement l'assiette fiscale, à savoir le revenu du travail. Par conséquent, le taux de cotisation devrait augmenter davantage au fil du temps afin de garantir des recettes publiques constantes. Cet élément dynamique distingue clairement les cotisations salariales d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, pour laquelle l'assiette fiscale est plus large et où les pensions et les revenus du capital sont également pris en compte proportionnellement à la consommation.

Avec des besoins de financement d'environ 12 milliards de francs par an, une couverture complète par les cotisations salariales nécessiterait une augmentation de 3,7 points de pourcentage. La charge pour les actifs serait ainsi plus de trois fois supérieure à celle résultant de l'augmentation simulée de 1 point de pourcentage. Un calcul équivalent pour la taxe sur la valeur ajoutée est plus complexe en raison des différents taux d'imposition et du taux d'équivalence déterminé de manière exogène ; d'un point de vue purement arithmétique, des augmentations pouvant atteindre 7,33 points de pourcentage seraient nécessaires au taux normal.

Une comparaison des deux instruments montre clairement qu'ils pèsent tous deux lourdement sur les budgets des ménages et ont un effet perturbateur sur l'économie. Compte tenu des effets négatifs de ces deux options, il pourrait donc s'avérer insuffisant de se concentrer uniquement sur ces deux variantes de financement. C'est pourquoi des mesures fondamentales telles qu'une réduction des besoins de financement ou des réformes structurelles (comme par exemple un ajustement de l'âge de référence dans l'AVS) devraient être prises en compte dans l'examen des options d'action.

## 6 Bibliographie

- Aeby, M., Knubel, D., & Sandrieser, P. (2002). Histoire de l'assurance-chômage. Lien consulté le 19.09.2025 à l'adresse : [https://www.arbeit.swiss/dam/secoalv/de/dokumente/publikationen/amstat/Literatur/200212\\_Geschichte\\_der\\_ALV.pdf.download.pdf/200212\\_Geschichte\\_der\\_ALV.pdf](https://www.arbeit.swiss/dam/secoalv/de/dokumente/publikationen/amstat/Literatur/200212_Geschichte_der_ALV.pdf.download.pdf/200212_Geschichte_der_ALV.pdf)
- BAK Economics AG (2012). Génération du baby-boom et AVS 2010-2060. Rapport de recherche n° 9/12. Sur mandat de l'OFAS.
- Bargain, O. & Peichl, A. (2016). Own-wage labor supply elasticities: variation across time and estimation methods. *IZA Journal of Labor Economics* 5:10.  
doi: <https://doi.org/10.1186/s40172-016-0050-z>
- Bernardino, T., Gabriel, R. D., Quelhas, J., & Silva-Pereira, M. (2025). La répercussion totale, persistante et symétrique d'une réduction temporaire de la TVA. *Journal of Public Economics*, 248, 105416. Disponible à l'adresse <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4788047>
- Benzarti, Y. & Harju, J. (2020). Utilisation de la variation des charges sociales pour décrypter la boîte noire de la production au niveau des entreprises. Série de documents de travail du NBER n° 26640  
doi : <http://www.nber.org/papers/w26640>
- Benedek D., De Mooij, R. A., Keen, M., & Wingender, P. (2015). Estimating VAT Pass Through, *IMF Working Papers* 2015, 214, consulté le 28 octobre 2025, 2025, <https://doi.org/10.5089/9781513586359.001>
- Benedek, D., De Mooij, R. A., Keen, M., & Wingender, P. (2020). Varieties of VAT Pass Through. *International Tax and Public Finance*, 27(4), 890-930.
- OFS (2007). Situation financière des ménages privés. Lien consulté le 23.09.2025 à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/343772/ris>
- OFS (2025a). Revenu professionnel. Lien consulté le 12/11/2025 à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/arbeit-erwerb/loehne-erwerbseinkommen-arbeitskosten/erwerbseinkommen.html>
- OFS (2025b). Revenu total, composantes principales et sous-composantes. Lien consulté le 19.09.2025 sous : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/rm/home/statisticas/catalogos-bancas-datas.assetdetail.32669578.html>
- OFS (2025c). Enquête sur le budget des ménages, 2020-2021 – Revenus et dépenses de tous les ménages par année T20.02.01.00.01. Lien consulté le 23/09/2025 à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/einkommen-verbrauch-vermoegen/haushaltsbudget.assetdetail.32667288.html>
- Bozio et al. (2025). Does Tax-Benefit Linkage Matter for the Incidence of Payroll Taxes? *Review of Economic Studies*, en cours d'impression.  
doi : <https://doi.org/10.1093/restud/rdaf059>
- Breda, T., Haywood, L. & Wang, H. (2024). Effets d'équilibre des réductions d'impôts sur les salaires et conception optimale des politiques. *Économie du travail*, vol. 91.  
doi : <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2024.102646>

Brülhart, M., Martínez, I. Z., Eyquem, A. & Rubolino, E. Le coût de la succession en termes de production.

Université de Lausanne. Lien consulté le 11/11/2025 à l'adresse :

[https://people.unil.ch/mariusbrulhart/files/2025/11/bemr-2025-output\\_cost\\_inheritance.pdf](https://people.unil.ch/mariusbrulhart/files/2025/11/bemr-2025-output_cost_inheritance.pdf)

OFAS (2013). Histoire de la sécurité sociale en Suisse – Chômage. Lien consulté le 24.09.2025 à l'adresse : <https://www.geschichtedersozialensicherheit.ch/risikogeschichte/arbeitslosigkeit>

OFAS (2024a). Évolution des taux de cotisation depuis 1948. Lien consulté le 18 septembre 2025 à l'adresse : [https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/themenuebergreifend/statistiken/Entwicklungs\\_Beitragss%C3%A4tze\\_2025.pdf.download.pdf/Entwicklung\\_Beitragss%C3%A4tze\\_2025.pdf](https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/themenuebergreifend/statistiken/Entwicklungs_Beitragss%C3%A4tze_2025.pdf.download.pdf/Entwicklung_Beitragss%C3%A4tze_2025.pdf)

OFAS (2024b). Les taux minimaux des allocations familiales sont augmentés. Lien consulté le 24 octobre 2025 à l'adresse : <https://www.news.admin.ch/de/nsb?id=102232>

OFAS (2024c). Mise en œuvre de l'initiative pour une 13e rente AVS. Lien consulté le 4 octobre 2025 à l'adresse : <https://www.news.admin.ch/de/nsb?id=100554>

OFAS (2025a). Chronologie : révisions antérieures du système suisse d'AVS. Lien consulté le 24 septembre 2025 à l'adresse : [https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/avs/faktenblaetter/chronologie\\_der\\_avs-revisionen.pdf.download.pdf/Chronologie%20AVS%20BV.pdf](https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/avs/faktenblaetter/chronologie_der_avs-revisionen.pdf.download.pdf/Chronologie%20AVS%20BV.pdf)

OFAS (2025b) : Le Conseil fédéral (CF) veut stabiliser et moderniser l'AVS. Lien consulté le 24 octobre 2025 à l'adresse : <https://www.news.admin.ch/de/newnsb/e9sAWzx9mBYXfd76qv3a->

OFAS (2025c). Initiative populaire visant à supprimer le plafonnement des rentes pour les couples mariés. Lien consulté le 24 octobre 2025 sous : <https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/avs/reformen-revisionen/avs-rentes-ehepaare.html>

OFAS (2025d). Directives sur le salaire déterminant dans l'AVS, l'AI et les APG (DSD). Lien consulté le 25 octobre 2025 sous : <https://sozialversicherungen.admin.ch/de/d/6944/download>

OFAS (2025e) Perspectives financières de l'AVS. Lien consulté le 27 octobre 2025 sous : [https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/avs/finanzperspektiven/Finanzperspektive\\_n%20der%20AVS%20gem%C3%A4ss%20Vorlage%20Bundesrat.pdf.download.pdf/Perspectives\\_financi%C3%A8res\\_de\\_l'AVS\\_jusqu'en\\_2040\\_selon\\_la\\_d%C3%A9cision\\_du\\_Conseil\\_des\\_%C3%89tats.pdf](https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/de/dokumente/avs/finanzperspektiven/Finanzperspektive_n%20der%20AVS%20gem%C3%A4ss%20Vorlage%20Bundesrat.pdf.download.pdf/Perspectives_financi%C3%A8res_de_l'AVS_jusqu'en_2040_selon_la_d%C3%A9cision_du_Conseil_des_%C3%89tats.pdf)

Chetty, R., Friedman, J., Olsen, T., Pistaferri, L. (2011). Coûts d'ajustement, réactions des entreprises et élasticités micro et macro de l'offre de main-d'œuvre. *Quarterly Journal of Economics*, vol. 126, n° 2, pp. 749-804.

doi : <https://doi.org/10.1093/qje/qjr013>

Ecoplan (2024). Analyse coûts-bénéfices d'un congé parental paritaire. Commandée par l'association Verein paritätische Elternzeit.

Egger, P., Radulescu, D., & Strecker, N. (2013). Effective labor taxation and the international location of headquarters. *International Tax and Public Finance*, 20(4), 631-652.

Feng-Wen, C., Xu, J., Wang, J., Li, Z. & Wu, Y. (2023). La hausse des coûts de main-d'œuvre favorise-t-elle la modernisation technologique ? Une nouvelle hypothèse théorique d'une relation en U inversé. *Structural Change and Economic Dynamics*, Vol. 66, pp. 327-341.

doi : <https://doi.org/10.1016/j.strueco.2023.05.011>

- Fuest, C., Neumeier, F. & Stöhlker, D. La répercussion des baisses temporaires du taux de TVA : preuves issues du commerce de détail allemand dans les supermarchés. *Int Tax Public Finance* 32, 51–97 (2025). <https://doi.org/10.1007/s10797-023-09824-7>
- Fullerton, D., & Metcalf, G. E. (2002). Tax incidence. *Handbook of Public Economics*, 4, 1787-1872.
- Gavrilova, E., Zoutman, F., Hopland, A. O., & Møen, J. (août 2015). « Who pays for the payroll tax? quasi-experimental evidence on the incidence of the payroll tax. » Document de travail, cité par Kim et al. (2022).
- Gechert, S., Paetz, C. & Villanueva, P. (2020). Les effets macroéconomiques des cotisations et des prestations sociales. *Journal of Monetary Economics*, vol. 117, pp. 571-584.
- Gerfin, M., & Leu, R. E. (2007). Évaluation de la rentabilité des prestations liées à l'emploi : une étude de simulation pour la Suisse. *German Economic Review*, 8(4), 447-467.
- Givord, P., Rathelot, R. & Sillard, P. (2013). Exonérations fiscales locales et effets de déplacement : une évaluation du programme Zones Franches Urbaines. *Regional Science and Urban Economics*, vol. 43, n° 1.  
doi : <https://doi.org/10.1016/j.regsciurbeco.2012.06.006>
- Guo, A. & Wallskog, M. (2024). New Employer Payroll Taxes and Entrepreneurship. Upjohn Institute Working Paper 24-410.
- Hamermesh, D. S. (1993). *Labor Demand*. Princeton University Press. doi : <https://doi.org/10.2307/j.ctv17ppcq>
- Centre d'information AVS/AI (2025a). 2.01- Cotisations salariales à l'AVS, à l'AI et aux APG. Lien consulté le 18.09.2025 sous : <https://www.ahv-iv.ch/p/2.01.d>
- Centre d'information AVS/AI (2025b). 2.02 - Cotisations des indépendants à l'AVS, à l'AI et aux APG. Lien consulté le 18.09.2025 sous : <https://www.ahv-iv.ch/p/2.02.d>
- Centre d'information AVS/AI (2025c). 2.08 - Cotisations à l'assurance-chômage. Lien consulté le 18.09.2025 sous : <https://www.ahv-iv.ch/p/2.08.d>
- Centre d'information AVS/AI (2025d). 2.09 – Les indépendants dans l'assurance sociale suisse. Lien consulté le 18.09.2025 sous : <https://www.ahv-iv.ch/p/2.09.d>
- Kawano, L., Olson, J. S., Slemrod, J., & Hsieh, M. H. (2025). Comment les impôts affectent la croissance : données issues d'un panel transnational : L. Kawano et al. *International Tax and Public Finance*, 1-70.  
doi : <https://doi.org/10.1007/s10797-025-09901-z>
- Keane, M. (2022). Recherches récentes sur l'offre de main-d'œuvre : implications pour la politique fiscale et de transfert.  
Économie du travail, vol. 77  
doi : <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2021.102026>
- Ku, H., Schönberg, U. & Schreiner, R.C. (2020). Les incitations fiscales locales créent-elles des emplois ? *Journal of Public Economics*, vol. 191  
doi : <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2019.104105>
- Kim, J., Kim, S., & Koh, K. (2022). Labor market institutions and the incidence of payroll taxation. *Journal of Public Economics*, 209, 104646. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2022.104646>

- Mayer, T., Mayneris, F. & Py, L. (2013). The impact of urban enterprise zones on establishment location decisions: Evidence from French ZFUS. Banque de France, document de travail n° 458.
- Müller, A., Elbel, R., Marti, M., Strahm, S. & Schoch, T. (2020). Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21) : effets sur l'emploi, les salaires, les coûts du travail et la redistribution. Rapport de recherche n° 13/20. Sur mandat de l'OFAS.
- Morger, M. (2011). Qui supporte la charge fiscale ? Une revue de la littérature sur l'incidence fiscale. Administration fédérale des contributions (AFC), Division Principes.
- OCDE et AIAS (2025), Caractéristiques institutionnelles des syndicats, fixation des salaires, intervention de l'État et pactes sociaux, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/en/data/datasets/oecdaias-ictwss-database.html>
- OCDE/Institut coréen des finances publiques (2014), Les effets distributifs des taxes à la consommation dans les pays de l'OCDE, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 22, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224520-en>
- Rijckeghem, C. V. (1997). Social Security Tax Reform and Unemployment: A General Equilibrium Analysis for France. IMF Working Paper 97/59.
- Schafer, P. (2025). Subventions pour les crèches : coûteuses, mais inefficaces ? Lien consulté le 24/10/2025 à l'adresse : <https://www.avenir-suisse.ch/blog-kita-subventionen-teuer-aber-wirkungslos/>
- Schmitt, J. (2024). L'Autriche et son économie de sièges sociaux L'Autriche est-elle un site attractif pour les sièges sociaux d'entreprises ? Chapitre 2, Choix du site des sièges sociaux d'entreprises, pp. 11-24. SpringerGabler. doi : <https://doi.org/10.1007/978-3-658-45654-2>
- Schüpbach, S. (2024). Statistiques suisses des assurances sociales. Comptes globaux et séries chronologiques de l'AVS, de l'AI, des PC, de la PP, de l'AMal, de l'AA, de l'AFam et des PC. OFAS.
- Parlement suisse (2024). « Train de mesures pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée au moyen d'un « pourcentage de sécurité » temporaire ». Motion 24.3587. Lien consulté le 11.11.2025 sous : <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243587>
- Parlement suisse (2025a). « Oui à des rentes AVS équitables pour les couples mariés – Abolissons enfin la discrimination du mariage ! ». Initiative populaire. Lien consulté le 24 octobre 2025 à l'adresse : <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20250035>
- Parlement suisse (2025b). « Pour des structures d'accueil extra-familial de qualité et abordables pour tous (initiative Kita) ». Initiative populaire. Lien consulté le 24 octobre 2025 à l'adresse : <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20240058>
- Schnell, F. (2015). What Determines Price Changes and the Distribution of Prices? Evidence from the Swiss CPI. Dans : Heterogeneity in Macroeconomics and its Implications for Monetary Policy. Springer Gabler, Wiesbaden. [https://doi.org/10.1007/978-3-658-09731-8\\_4](https://doi.org/10.1007/978-3-658-09731-8_4)
- CSSS-N (2025). Secrétariat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS). Augmentation des taux minimaux des allocations familiales : la commission ouvre la consultation sur son projet. Lien consulté le 29 octobre 2025 sous : <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sgk-n-2025-09-25.aspx>

Summers, Lawrence H. 1989. « Some simple economics of mandated benefits ». *The American Economic Review Papers and Proceedings*, 79(2), pp. 177-183.

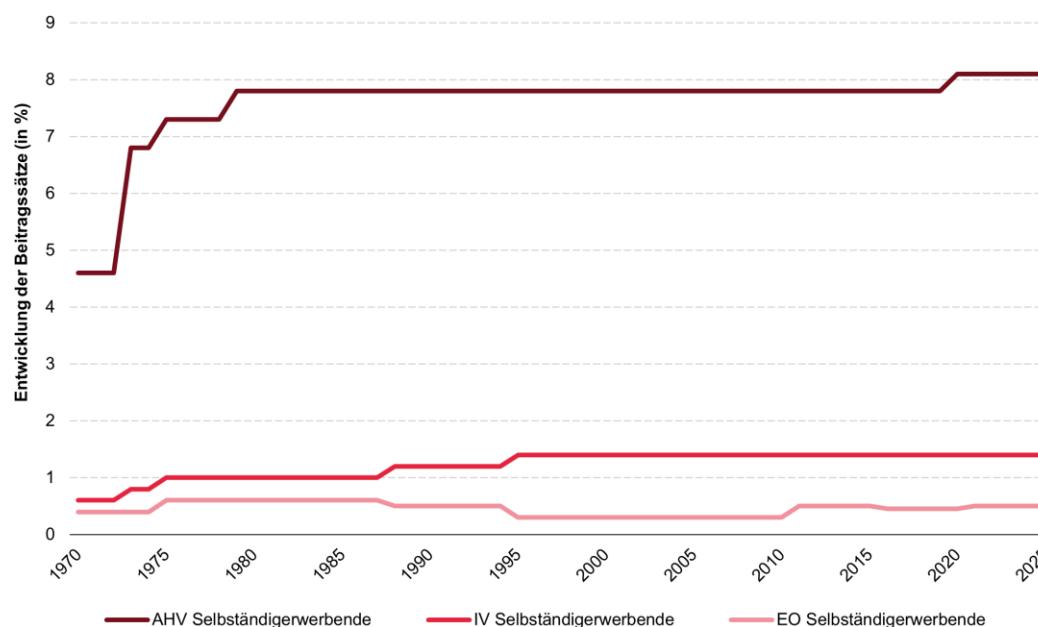
Torres, J. L. (2021). Social security contributions distribution and economic activity. *International Tax and Public Finance* Vol. 29, pp. 378-407.  
doi : <https://doi.org/10.1007/s10797-021-09668-z>

Association pour un congé parental paritaire (2025). Initiative pour le temps familial. Lien consulté le 24/10/2025 à l'adresse : <https://www.familien-zeit.ch/>

# A Annexe

## A.1 Graphiques et tableaux complémentaires

Illustration 19 : Évolution des taux de cotisation des travailleurs indépendants



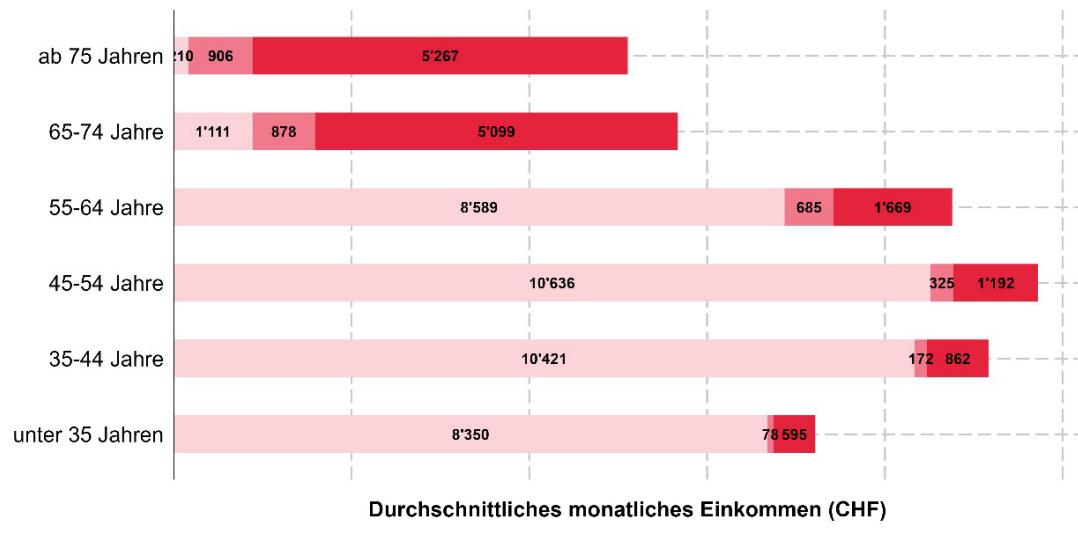
Représentation BSS ; source : OFAS (2024a)

Tableau 9 : Quintiles du revenu équivalent par rapport au revenu total

	Revenu équivalent	n	pondéré	Revenu équivalent moyen	Revenu équivalent médian	Revenu total moyen	Revenu total médian
1	1137	776 879	2 737,3 CHF	2 887,6 CHF	3 531,3 CHF	3 335,1 CHF	
2	1279	776 463	4 487,9 CHF	4 483,3 CHF	6 256,2 CHF	5 954,5 CHF	
3	1349	776 776	5 999,3 CHF	5 982,5 CHF	8 415,2 CHF	8 381,5 CHF	
4	1439	776 620	7 772,9 CHF	7 718,3 CHF	11 091,4 CHF	10 987,3 CHF	
5	1472	776 610	12 929,4 CHF	11 125,2 CHF	18 400,8 CHF	15 958,1 CHF	

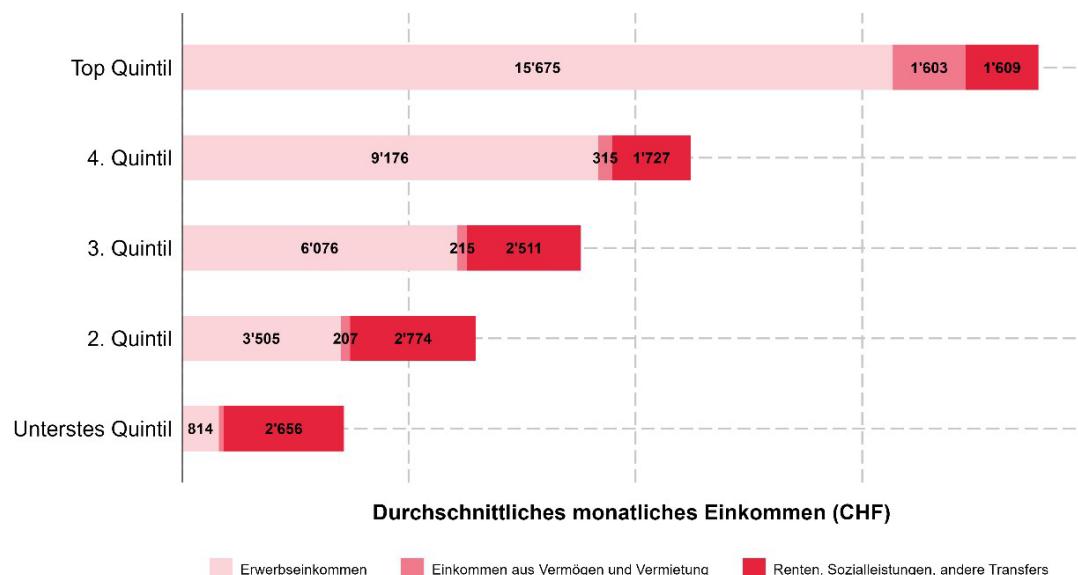
Calculs BSS ; source : HABE 2018/2019.

**Illustration 20 : Type de revenu selon l'âge – vue absolue (2020/2021)**



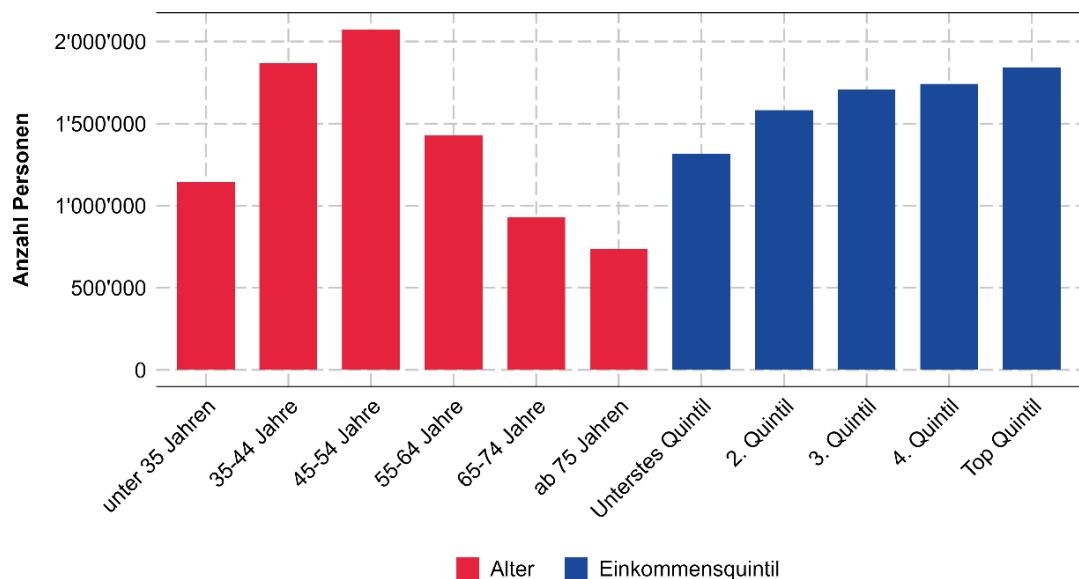
Représentation BSS. Source : HABE 2020/2021. N = au moins 762 observations par catégorie d'âge.

**Illustration 21 : Type de revenu par quintile de revenu – vue absolue (2020/2021)**



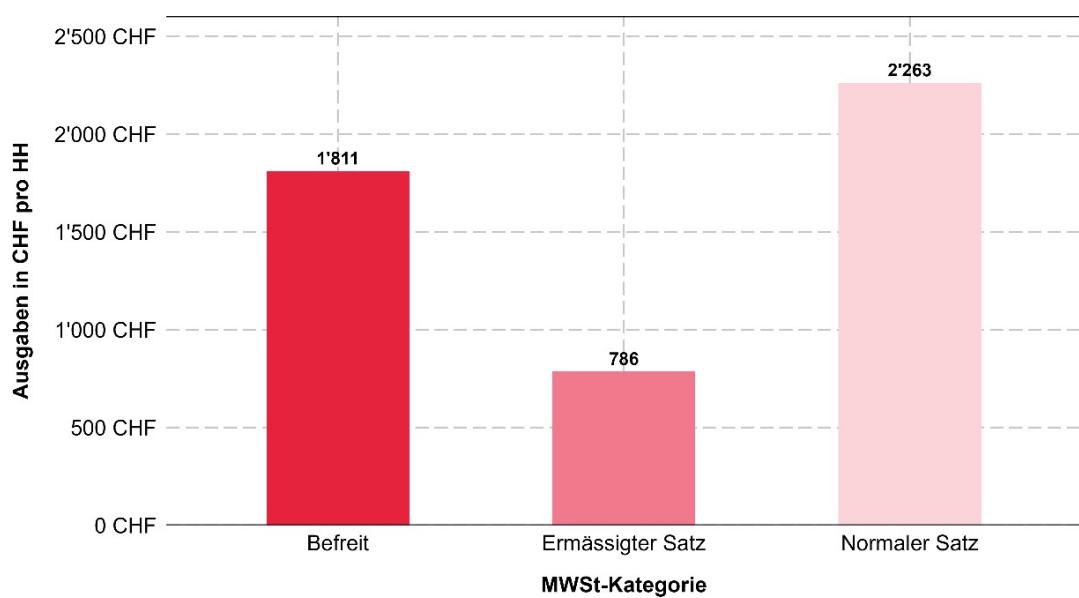
Représentation BSS. Source : HABE 2020/2021. N = au moins 762 observations par catégorie d'âge.

**Illustration 22 : Nombre de personnes dans les groupes de population**



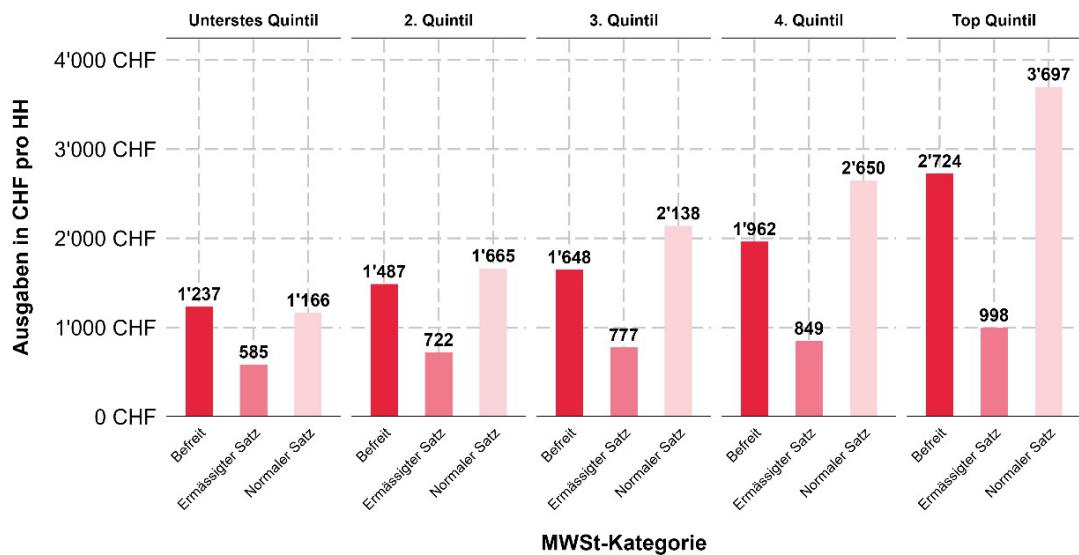
Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019.

**Illustration 23 : Dépenses mensuelles moyennes – selon le taux de TVA**



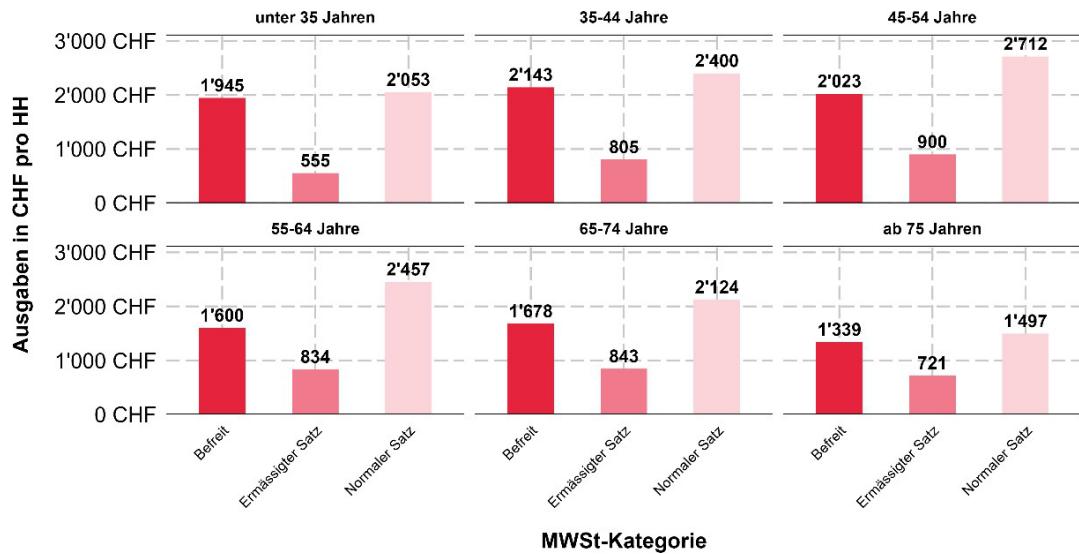
Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = 6676

**Illustration 24 : Dépenses moyennes par catégorie de TVA et groupes de revenus**



Représentation BSS, source HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.

**Illustration 25 : dépenses moyennes par catégorie de TVA et groupe de revenus**



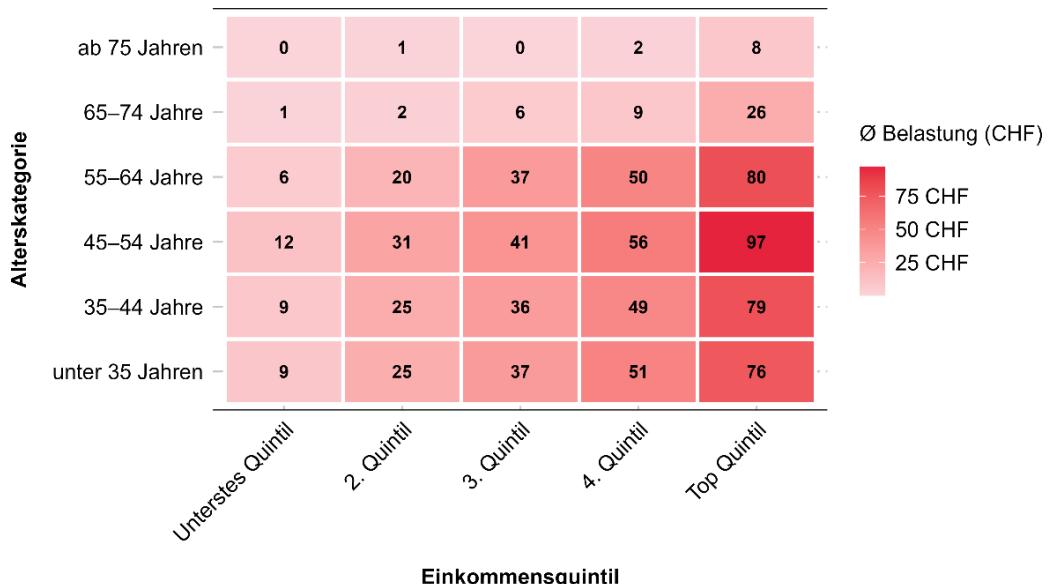
Représentation BSS, source HABE 2018/2019. N = au moins 762 observations par tranche d'âge.

Tableau 10 : Caractérisation des quintiles de revenu équivalent

Revenu équivalent Quintile	Nombre d'adultes adultes	Nombre d'enfants de	Pourcentage de ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans	Proportion de ménages d'une seule personne	Proportion de ménages locataires	Proportion de ménages retraités	Proportion de ménages dont la personne de référence est une femme
1	1 556	0,1399	0,0839	0,5617	0,7185	0,5639	0,5006
2	1 780	0,2569	0,1562	0,4051	0,6658	0,4134	0,4215
3	1,804	0,3931	0,1818	0,367	0,6199	0,2451	0,3311
4	1,853	0,3887	0,2171	0,3178	0,592	0,1439	0,2831
5	1,8561	0,5149	0,1202	0,2479	0,4985	0,0694	0,2230

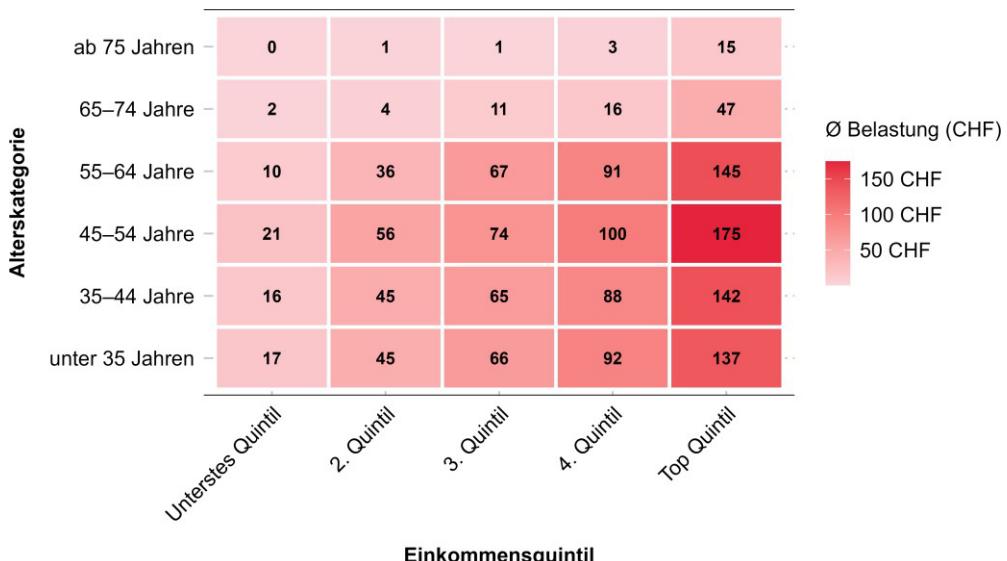
## A.2 Analyses de sensibilité

**Illustration 26 : Charge absolue liée à l'augmentation des cotisations salariales, incidence 50 %**



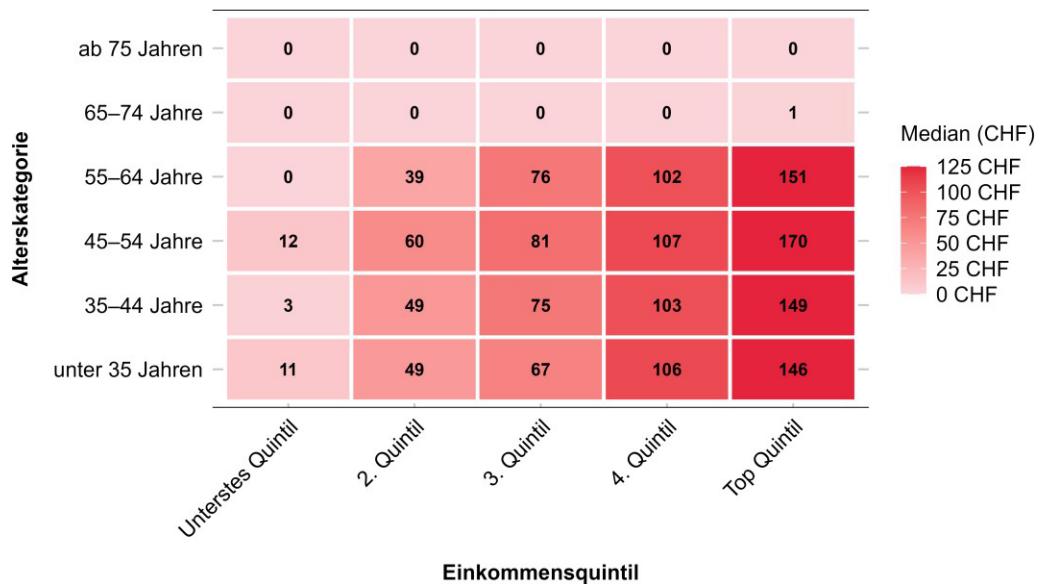
Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge absolue d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

**Illustration 27 : Charge absolue liée à l'augmentation des cotisations salariales, incidence 90 %**



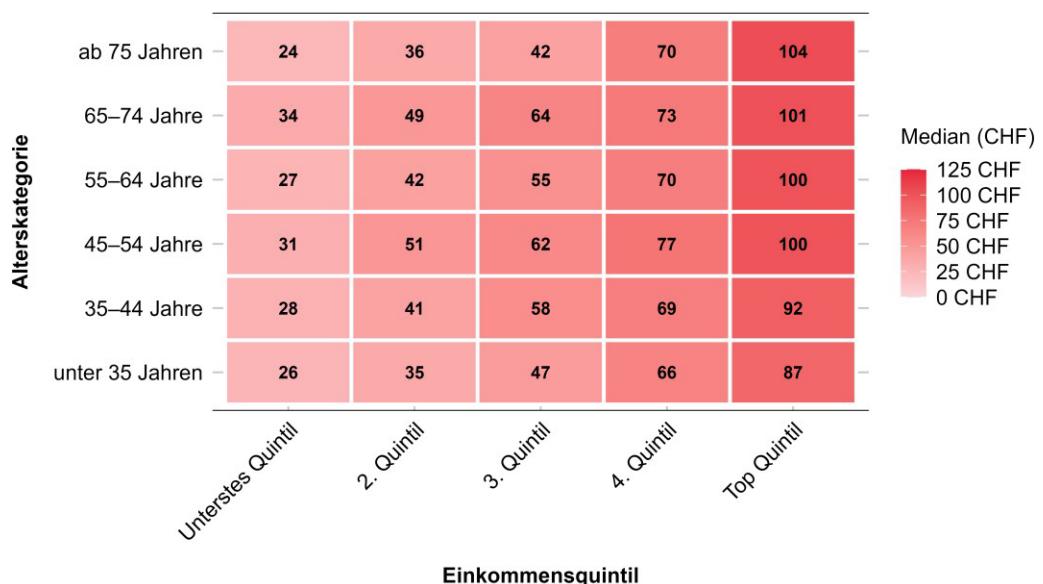
Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge absolue d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

**Illustration 28 : Charge absolue des cotisations salariales, incidence de 100 % pour les ménages**



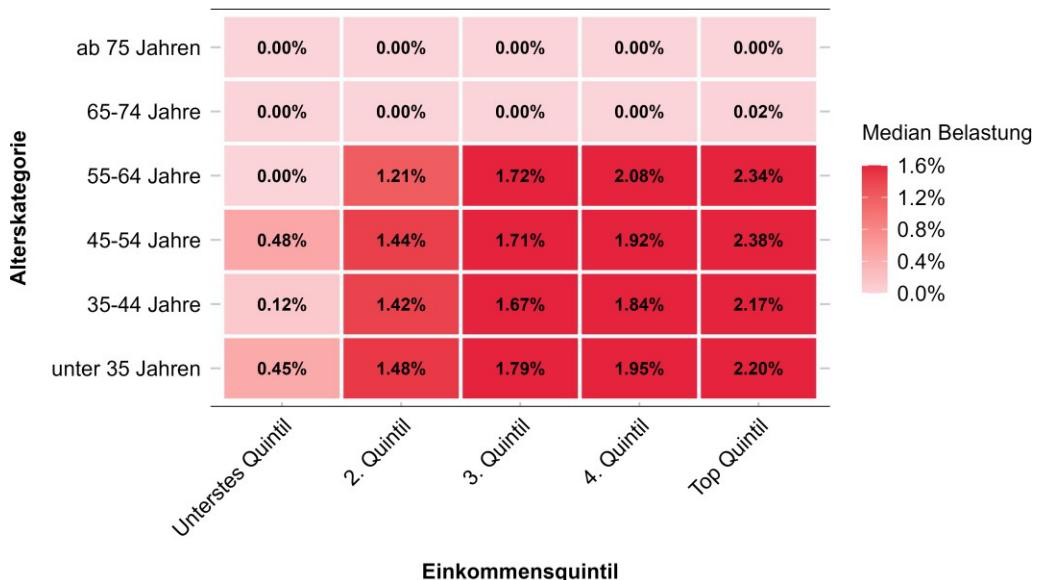
Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge absolue d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

**Illustration 29 : Charge absolue de la TVA, incidence de 100 % pour les ménages**



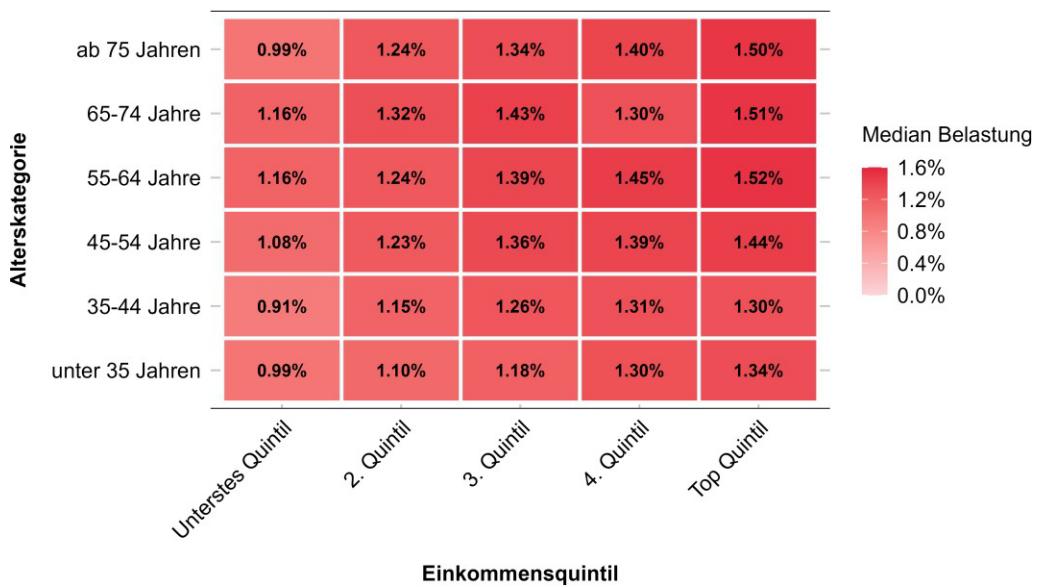
Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages aux revenus les plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge relative d'une augmentation de la TVA équivalente à une augmentation de 1 PP des cotisations salariales, normalisée par rapport aux dépenses totales. On suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

**Illustration 30 : Charge relative (% des dépenses) Cotisations salariales, incidence de 100 % pour les ménages**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge absolue d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP. Pour les hypothèses relatives à l'incidence, voir chapitre 5.1.

**Illustration 31 : Charge relative (% des dépenses) TVA, incidence de 100 % pour les ménages**



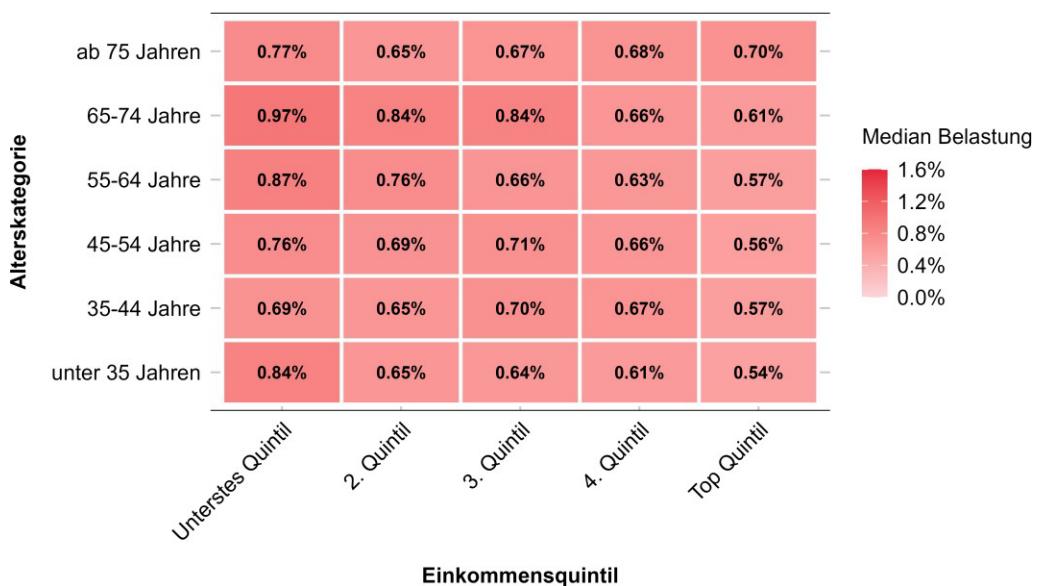
Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge relative d'une augmentation de la TVA équivalente à une augmentation des cotisations salariales de 1 PP, normalisée par rapport aux dépenses totales. On suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.

**Illustration 32 : Charge relative (% du revenu) Cotisations salariales, incidence de 100 % pour les ménages**

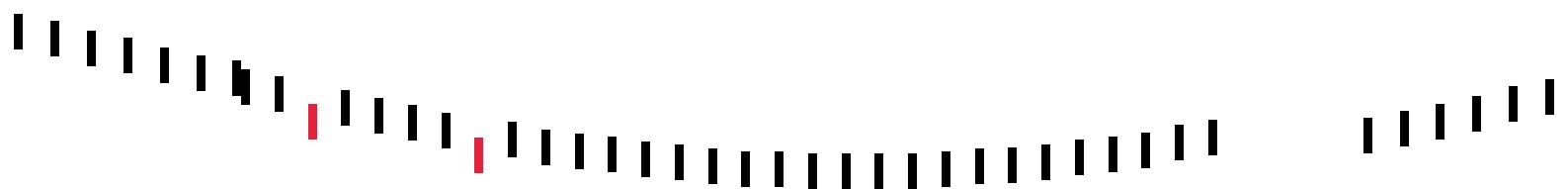


Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge absolue d'une augmentation des cotisations salariales de 1 PP. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir chapitre 5.1.

**Illustration 33 : Charge relative (% du revenu) TVA, incidence de 100 % pour les ménages**



Représentation BSS ; source : HABE 2018/2019. N = au moins 1137 observations par quintile.  $44 \leq N \leq 432$  pour toutes les combinaisons âge-revenu. Les quintiles supérieurs désignent les groupes de ménages ayant des revenus plus élevés. Le calcul correspond à la médiane de la charge relative d'une augmentation de la TVA équivalente à une augmentation des cotisations salariales de 1 PP, normalisée par rapport aux dépenses totales. On suppose que les taux normal, réduit et spécial sont augmentés proportionnellement. Pour le calcul des hypothèses relatives à l'incidence, voir le chapitre 5.1.



**BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG** | Aeschengraben 9 | 4051 Basel  
T +41 61 262 05 55 | [contact@bss-basel.ch](mailto:contact@bss-basel.ch) | [www.bss-basel.ch](http://www.bss-basel.ch)